

**VOTRE ANNÉE À**

**Sciences Po Aix**

**2025-2026**

# Sommaire

4	Édito
5	Présentation
8	Chiffres clés
10	Contacts utiles
12	Schéma des études
15	Maquettes de cours
18	Calendrier des études
22	Outils numériques
24	Mobilité internationale
30	Carrières
32	Recherche
34	Bibliothèques
36	Vie étudiante
44	Agenda
67	FAQ
70	Règlement des études



Chères étudiantes, chers étudiants,

À Sciences Po Aix, chaque année est une nouvelle étape d'un parcours unique. Ce que vous vivez ici dépasse le simple cadre académique : c'est une expérience intellectuelle, humaine et citoyenne.

Nos disciplines se croisent, nos méthodes se renouvellent, les idées circulent. La complexité du monde ne se découpe pas en silos. Vous apprenez à la lire avec des outils variés et rigoureux, dans un cadre innovant, traversé par les grands enjeux contemporains : écologie, justice sociale, démocratie, mondialisation.

À Sciences Po Aix, nous encourageons la liberté des intelligences. Elle demande du travail, de la méthode, du courage. Elle suppose aussi un environnement exigeant et bienveillant à la fois.

Sciences Po Aix est une institution publique profondément ancrée dans la cité. Notre communauté vit au cœur d'un territoire d'idées, de débats, de coopérations, d'expérimentations. Cet ancrage local nourrit une ouverture globale. Chaque année, des étudiantes et étudiants venus du monde entier enrichissent nos échanges. Leurs perspectives déplacent les nôtres.

Ce qui vous est offert ici, c'est un cadre de travail stimulant, des enseignants engagés, des personnels disponibles et une vie étudiante riche. Mais tout dépend de votre engagement. Ce que vous ferez de cette année vous appartient. Rien n'est figé, rien n'est donné. L'avenir est à vous.

À toutes et à tous, bonne année à Sciences Po Aix !

Alessia Lefébure  
Directrice de Sciences Po Aix

sciencespo.aix

Dépasser les frontières,  
libérer les intelligences.



Une Grande École

en sciences humaines et sociales



Établissement public d'enseignement supérieur créé en 1956, Sciences Po Aix a pour vocation de former les cadres des secteurs public et privé de demain.

Tourné depuis toujours vers les grands enjeux sociétaux, Sciences Po Aix a fait de l'Europe, de la Méditerranée, et de la Géostratégie ses domaines d'expertise.

L'École offre une formation pluridisciplinaire destinée à de jeunes bacheliers curieux du monde qui les entoure et soucieux d'en comprendre les mutations.

Lié à Aix-Marseille Université par convention, Sciences Po Aix est membre de la Conférence des Grandes Écoles et fait partie du Réseau ScPo, qui regroupe sept des dix Instituts d'Études Politiques de France : Sciences Po Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse.

# Promotions

2008-2013



Claude Lévi-Strauss

2009-2014



Philippe Séguin

2010-2015



Albert Camus

2011-2016



Robert Badinter

2012-2017



Nelson Mandela

2013-2018



Aristide Briand

2014-2019



Hannah Arendt

2015-2020



Machiavel

2016-2021



Malala Yousafzai

2017-2022



Antoine de Saint-Exupéry

2018-2023



Frida Kahlo

2019-2024



Marcel Pagnol

2020-2025



Gisèle Halimi

2021-2026



Joséphine Baker

2022-2027



Arnaud Beltrame

2023-2028



Tchaïkovski

2024-2029



Narges Mohammadi

2025-2030



Choix du nom de la promotion à la rentrée

# Nos bâtiments

Sciences Po Aix est situé dans le centre historique d'Aix-en-Provence. L'École est constituée de trois bâtiments :



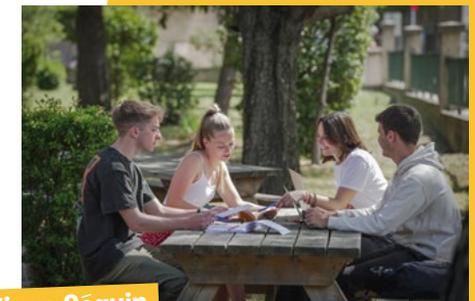
Site Saporta  
25 rue Gaston de Saporta



Espace Marceau Long  
21 rue des Guerriers



Espace Philippe Séguin  
31 rue Jean Dalmas



# Chiffres clés



## Étudiants

1800 étudiants

1100 étudiants dans le cycle du diplôme

250 étudiants internationaux

230 étudiants en prépa concours

250 nouveaux étudiants par an dans le diplôme

9 voies d'entrée différentes de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année

53 associations et clubs étudiants



## Équipe

55 enseignants en poste dont 28 enseignants-chercheurs + 450 intervenants vacataires

69 personnels techniques, administratifs et de bibliothèque

15 enseignants-chercheurs invités par an



## Diplôme de Sciences Po Aix

200 diplômés par an

Diplôme en 5 ans valant grade de master

4 parcours : Général, franco-allemand, École de l'air, formation continue

4 certificats d'établissement complémentaires

32 possibilités de triple diplôme :

Diplôme de Sciences Po Aix	+	Un des sept diplômes nationaux de master	+	Diplôme de l'Université de Freiburg
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Master Géostratégie, défense et sécurité internationale	+	Diplôme de l'École de l'Air
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Master Expertise internationale	+	Un des 7 MSc Audencia
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Diplôme PGE SKEMA	+	Un des 14 MSc SKEMA
Diplôme de Sciences Po Aix	+	Diplôme CNAM Linguiste expert en géopolitique	+	Un des 3 masters Langues (arabe, chinois ou russe)



## Diplômes nationaux

300 diplômés par an

8 parcours-types de Master déclinés en 15 options

1 L3 Administration publique (LAP) en apprentissage



## Prépas concours

5 prépas concours

90 lauréats par an



## Formation continue

100% de nos formations ouvertes à la formation continue

14 certificats d'établissement en formation continue



## International

142 accords internationaux dans 42 pays sur les 5 continents

100% des étudiants du diplôme passent une année à l'international

250 étudiants internationaux par an

60 étudiants internationaux inscrits dans le cycle du diplôme

3 programmes d'études pour les étudiants internationaux



## Recherche

3 labos de recherche (science politique, histoire, économie, sociologie, droit)

49 jeunes chercheurs en thèse

28 enseignants-chercheurs



## Démocratisation

25 lycées partenaires + 1 dispositif spécifique avec le lycée Saint-Exupéry à Marseille

140 lycéens de la 1<sup>re</sup> à la terminale bénéficiaires chaque année de la préparation au concours d'entrée



## Professionnalisation

13805 alumni

676 stages

4 filières en alternance

92% taux d'insertion professionnelle

59% dans le secteur privé

41% dans le secteur public, parapublic ou associatif

Source enquête Conférence des Grandes Écoles | 2024

# Contacts utiles

## Cabinet de la Directrice Saporta

**Sonia Schaub**  
— Directrice de Cabinet  
cabinet@sciencespo-aix.fr

**Amélie Jimenez**  
— Assistante de direction  
secretariat.direction@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 01

— Événementiel  
evenements@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 02

## Communication

**Ségolène Trévinat**  
— Directrice de la communication  
communication@sciencespo-aix.fr

## Mission Égalité

**Caroline Henry**  
— Référente Égalité  
mission.egalite@sciencespo-aix.fr

## Culture

**Roxana Nadim**  
— Responsable des affaires culturelles  
roxana.nadim@sciencespo-aix.fr

## DfE Direction de la formation et des études Saporta

**Laetitia Bindel**  
— Assistante de direction  
direction.etudes@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 04

## Pôle études Saporta

**Stéphanie Ferrey** — Responsable

**Aurélien Depasse** — Accueil Pôle Études  
accueil.scolarite@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 70

## Diplôme de Sciences Po Aix & Masters 1

**Jenny Fontaine** — Adjointe  
jenny.fontaine@sciencespo-aix.fr

**Marilyne Gardiol** — Gestionnaire  
marilyne.gardiol@sciencespo-aix.fr

## CPAG & Formation continue

**Frédéric Chardin** — Adjoint  
frederic.chardin@sciencespo-aix.fr

**Olivia Gentil** — Gestionnaire CPAG & Master 2 Carrières Publiques  
carrierespubliques@sciencespo-aix.fr

**Aurélien Wolkowicz** — Gestionnaire CPAG & formations aux élus  
cpag@sciencespo-aix.fr

**Mathilde Lanéelle** — Gestionnaire Diplôme en formation continue et Certificats  
formation.continue@sciencespo-aix.fr

## Masters 2 Espace Philippe Séguin

**Natacha Nasapen** — Gestionnaire M2 GDSI, M2 EI & Mastère Renseignement  
master.2a@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 71 01

**Sandra Gesbert** — Gestionnaire M2 EI, M2 GDSI & M2 PCM  
master.2d@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 71 02

**Sadia Ichen** — Gestionnaire M2 DPMS, M2 Métiers de l'info. & M2 PEAT  
master.2c@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 71 03

## Bibliothèque Saporta

**Maryse Cazal** — Responsable  
bibliotheque@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 92  
Service PEB (Prêt Entre Bibliothèques) :  
service.peb@sciencespo-aix.fr

## DREVE Direction des relations extérieures et de la vie étudiante Marceau Long

## Relations internationales

**Taos Boudine** — Responsable  
taos.boudine@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 32

— Mobilité entrante  
incoming@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 34

**Nathalie Meunier**  
— Mobilité sortante  
outgoing@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 33

**Martin Seiler**  
— Mobilité sortante & bourses  
mobility@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 35

## Coordination pédagogique

**Étienne Chasson**  
— Mobilité professionnelle  
etienne.chasson@sciencespo-aix.fr

**Émilie Coulon** — Mobilité entrante  
emilie.coulon@sciencespo-aix.fr

**Rachel Joubert** — Mobilité sortante  
rachel.joubert@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 37

## Vie étudiante Saporta

Recrutement en cours  
— Responsable Vie Étudiante, Responsable du Pôle Santé et Référente Mission Handicap  
vie.etudiante@sciencespo-aix.fr

**Sophie Jardinot**  
— Vie étudiante & Mission Handicap  
vie.etudiante@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 31

**Pôle santé**  
vie.etudiante@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 31

## Carrières

**Stéphane Rajat** — Responsable  
stephane.rajat@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 38

**Anne Martin**  
— Partenariats et entrepreneuriat  
anne.martin@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 39

**Edwige Lemaire**  
— Stages de mobilité 3A  
stages3a@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 36

**Laetitia Bindel**  
— Stages (sauf 3A)  
stages@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 42

## Outils numériques Saporta

**Ali Boubertekh**  
— Gestionnaire du parc informatique  
informatique@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 88

# Schéma des études

## du Diplôme de Sciences Po Aix

### 1<sup>re</sup> année

Fondamentaux pluridisciplinaires

#### + options :

CEMAC  
—  
CEAL

### 2<sup>e</sup> année

Fondamentaux pluridisciplinaires

#### + 1 module parmi :

Administration publique  
—  
Analyse et stratégie politiques  
—  
Économie et management

#### + options :

CEMAC  
—  
CEAL  
—  
Certificat Dirigeant d'association

### 3<sup>e</sup> année

Mobilité internationale

#### 1 parmi :

Une année universitaire à l'étranger  
—  
Un semestre universitaire et un stage à l'étranger  
—  
Deux stages à l'étranger  
—  
Un semestre en université ou en stage à l'étranger et un semestre à l'École Centrale Marseille

### 4<sup>e</sup> année / Master 1

Fondamentaux pluridisciplinaires

#### + 1 Master parmi :

- |   |  |
|---|--|
| 1 M1 Carrières publiques                              | 5 M1 Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer |
| 2 M1 Sciences sociales du politique                   | 6 M1 Politique culturelle et mécénat                         |
| 3 M1 Expertise en Relations internationales           | 7 M1 Politiques européennes                                  |
| 4 M1 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale |  |
| M1 Expertise en Affaires internationales              |  |
| M1 Histoire, Défense et Sécurité Internationale       |  |
| M1 Métiers du journalisme et enjeux internationaux    |  |

#### + options :

Certificat Études sur le Renseignement

### 5<sup>e</sup> année / Master 2

#### + 1 Master 2 parmi :

- |   |  |
|---|--|
| 1 M2 Carrières publiques<br>Prep Commissaire aux armées<br>M2 Carrières publiques<br>Prep INSP / Grands concours<br>M2 Carrières publiques<br>Prep ENM  | 5 M2 Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer <b>en alternance</b><br>M2 Métiers du journalisme et enjeux internationaux <b>en alternance</b>       |
| 2 M2 Sciences sociales du politique   | 6 M2 Politique culturelle et mécénat   |
| 3 M2 Expertise en Relations internationales<br>M2 Expertise en Affaires internationales<br>M2 Expertise en Affaires internationales <b>en alternance</b><br>M2 IDEAL (International Diplomacy, Economics, Economics and Law)<br>M2 Expertise en Relations internationales + <b>Msc MPPI Audencia</b><br>M2 Expertise en Affaires internationales + <b>Msc MPPI Audencia</b> | 7 M2 Politiques européennes option Carrières européennes<br>M2 Politiques européennes option Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée |
| 4 M2 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale<br>M2 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale <b>en alternance</b><br>M2 Histoire, Défense et Sécurité Internationale  | 8 <b>Master Communication politique internationale et risques démocratiques (2 ans)</b>  |

#### Dans le cadre d'un partenariat :

- Programme Grandes Écoles SKEMA / AUDENCIA / KEDGE + Master of Science (en 2 ans)
- Master of Science SKEMA / KEDGE / AUDENCIA
- CNAM Sécurité Défense
- ENAP Québec
- Un autre M2 d'Aix-Marseille Université
- Mutualisation dans un autre Sciences Po de région
- **Mobilité** dans un Master 2 extérieur en France ou à l'international

#### + options :

Certificat Études sur le Renseignement

## Parcours alternatifs

### Parcours franco-allemand

Sciences Po Aix propose, en partenariat avec l'Albert-Ludwigs-Universität de Freiburg-im-Breisgau, un cursus en cinq ans qui offre aux étudiants une scolarité alternée entre les deux établissements.

La promotion est constituée de 30 étudiants (15 Français et 15 Allemands) dans une formation qui permet l'obtention de trois diplômes : le Master de l'Université de Freiburg, le diplôme de Sciences Po Aix et le Master correspondant à la spécialité choisie.



### Parcours École de l'Air

Les lauréats du concours École de l'Air suivent une scolarité de trois ans destinée à servir dans le corps des officiers des bases de l'air. Le parcours est sanctionné par l'octroi du diplôme (après validation du Grand écrit, du Grand oral et d'un mémoire réalisé durant la 2<sup>e</sup> année de l'École de l'Air) et du Master Géostratégie, défense et sécurité internationale.

### Parcours en formation continue

Le diplôme de Sciences Po Aix en formation continue a pour objectif la maîtrise des fondamentaux en matière de culture générale, d'histoire, de droit public, de science politique, d'économie ainsi que d'anglais. Il s'adresse à des professionnels en reprise d'études ou aux demandeurs d'emploi.

Cette formation générale et pluridisciplinaire reconnue par les employeurs locaux, nationaux ou internationaux est délivrée à l'issue de deux années d'études et vaut grade de Master.

## Stages

Outre les stages, éventuellement réalisés en 3<sup>e</sup> année ou dans le cadre du Master 2, vous devez, avant le terme de votre 5<sup>e</sup> année, avoir effectué un stage d'au moins six semaines continues dans une administration, une entreprise ou une association.

## Césure

À partir de la 3<sup>e</sup> année, vous pouvez demander une césure, notamment si vous souhaitez suivre une formation universitaire parallèle, vous engager dans un service civique ou préparer un projet de création d'activité.

# Maquettes de cours

## Maquette 1<sup>re</sup> année

1 <sup>er</sup> semestre   30 ECTS	2 <sup>e</sup> semestre   30 ECTS
<b>Culture générale   4 ECTS</b>	<b>Culture générale   4 ECTS</b>
Leçons de culture générale	Leçons de culture générale
Conférence de méthode Culture générale	Conférence de méthode Culture générale
<b>Fondamentaux pluridisciplinaires   12 ECTS</b>	<b>Fondamentaux pluridisciplinaires   12 ECTS</b>
Science politique 1	Science politique 2
Histoire de l'Europe 1 (1848-1960)	Histoire de l'Europe 2 (1848-1960)
Analyse économique 1	Organisation politique de l'État 2
Organisation politique de l'État 1	Organisations internationales
Théorie générale du droit	Analyse économique 2
Organisation administrative de l'État	Grands courants des sciences humaines
Droit et environnement	Vie de l'entreprise
<b>Conférences de méthode   14 ECTS</b>	<b>Conférences de méthode   14 ECTS</b>
LV1 Anglais	LV1 Anglais
LV2	LV2
Conférence de méthode Science politique	Conférence de méthode Science politique
Conférence de méthode Histoire	Conférence de méthode Histoire
Conférence de méthode Analyse économique	Conférence de méthode Analyse économique
Conférence de méthode Organisation constitutionnelle et politique	Conférence de méthode Organisation constitutionnelle et politique
Sport	Sport
Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)	Itinéraires 1

## Maquette 2<sup>e</sup> année

1 <sup>er</sup> semestre   30 ECTS	2 <sup>e</sup> semestre   30 ECTS
<b>Culture générale   4 ECTS</b>	<b>Culture générale   4 ECTS</b>
Grand écrit	Grand écrit
Conférence de méthode Culture générale	Conférence de méthode Culture générale
<b>Fondamentaux pluridisciplinaires   13 ECTS</b>	<b>Fondamentaux pluridisciplinaires   13 ECTS</b>
Histoire des idées politiques 1	Histoire des idées politiques 2
Institutions et vie politiques comparées 1	Institutions et vie politiques comparées 2
Institutions de l'Union européenne	Economie internationale
Macroéconomie en économie ouverte	Régimes politiques et sociétés
Médias et société	Introduction aux questions sociales
Histoire des relations internationales 1	Relations internationales
Droit des relations internationales	Histoire des relations internationales 2

Cours à option   2 ECTS
Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1 <sup>er</sup> semestre soit au 2 <sup>e</sup> )
Le Sahel en crise
Art oratoire
Politics and Society in Central and Eastern Europe
Contemporary China
Web Application Design
Sciences et techniques en anthropocène* (Prépa Centrale)
Financial globalization and Financial crisis
Gender and Politics
African-American music history
Histoire de la Russie contemporaine (depuis la fin du XIX <sup>e</sup> )
Introduction à la Turquie contemporaine
Géopolitique et puissance navale
Theories and Politics of European Integration

Conférences de méthode   7 ECTS
LV1 anglais ou LV1 espagnol
LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)
Analyse quantitative des données
Itinéraires 2
Sport

**Enseignements de pré-spécialisation**  
(choix d'un module sur trois)

Module Administration publique 4 ECTS
Droit administratif
Conférence de méthode Droit administratif

Module Économie et management 4 ECTS
Économie de l'entreprise
Conférence de méthode Économie et management

Module Analyse et stratégie politiques 4 ECTS
Contestations et techniques de mobilisation
Conférence de méthode Gouverner et contester

**Accompagnement à la mobilité internationale (10h) facultatif et non crédité**

Cours à option   2 ECTS
Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1 <sup>er</sup> semestre soit au 2 <sup>e</sup> )
Cinéma et politique
Enjeux géopolitiques en Corée
Initiation to Sustainable Design Thinking
Islam and globalization
Human rights in Eastern Europe
Language, Power and Society in the English-speaking World
La loi de l'argent. La fonction sociale de la monnaie
Politique, économie, société en Chine contemporaine
Conflit Israélo-Palestinien
Shaping global power : the British empire, from America, Asia and Africa to Brexit
Sport et société
Violence and politics
Web Application Design
Historia socio-politica de España y America latina
The Algerian Wars: past & present

Conférences de méthode   7 ECTS
LV1 anglais ou LV1 espagnol
LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)
Méthodologie de la recherche documentaire
Itinéraires 2
Sport

**Enseignements de pré-spécialisation**  
(choix d'un module sur trois)

Module Administration publique 4 ECTS
Droit administratif
Conférence de méthode Droit administratif

Module Économie et management 4 ECTS
Finance soutenable
Conférence de méthode Économie et management

Module Analyse et stratégie politiques 4 ECTS
Action publique
Conférence de méthode Gouverner et contester

## Maquette 4<sup>e</sup> année

1 <sup>er</sup> semestre   15 ECTS
<b>Culture générale   4,5 ECTS</b>
Leçons de culture générale
Conférence de méthode Culture générale
<b>Fondamentaux pluridisciplinaires   3,5 ECTS</b>
Philosophie politique
Grands principes du droit de l'environnement
<b>Cours en langue étrangère   3 ECTS</b> Un cours au choix parmi la liste
Contemporary Visual Culture Seminar
External Relations of the EU
Geopolitics of South Asia
Social reactions to migrations and ideologies of security
Spirituality, philosophy and science
The Principles of Sustainable Marketing
The EU's Role in the Fight Against Money Laundering and Corruption
The Use of Force in International Law
Web application design
The Camus Investigation: Bridging Past & Present
<b>Conférences de méthode   4 ECTS</b>
LV2
Sport
Itinéraires 4
Méthodologie du mémoire

2 <sup>e</sup> semestre   15 ECTS
<b>Culture générale   4,5 ECTS</b>
Leçons de culture générale
Conférence de méthode Culture générale
<b>Fondamentaux pluridisciplinaires   3,5 ECTS</b>
Géopolitique
Grands principes du droit de l'environnement
<b>Cours en langue étrangère   3 ECTS</b> Un cours au choix parmi la liste
America Latina : del poder oligarquico hasta las dictaduras militares
America Latina en movimiento
Comparative politics
Contemporary Visual Culture Seminar
Feminist Political Thought
Fighting economic crime in the EU's external relations
Colonization and Economic Development
The European Protection of Human Rights
History of Mediterranean system
Web Application Design
<b>Conférences de méthode   4 ECTS</b>
LV2
Sport
Itinéraires 4

## Enseignement de Master

1 <sup>er</sup> semestre   15 ECTS
Master 1

2 <sup>e</sup> semestre   15 ECTS
Master 1

## Maquette 5<sup>e</sup> année

1 <sup>er</sup> semestre   30 ECTS
Mémoire   8 ECTS
Stage d'une durée d'au moins six semaines accompli entre la 2 <sup>e</sup> année et la 5 <sup>e</sup> année (évaluation du rapport)   2 ECTS
Master 2 (2/3)   20 ECTS

2 <sup>e</sup> semestre   30 ECTS
Grand Oral   8 ECTS
Projet professionnel et personnel Ou pour Carrières Publiques, moyenne des galops d'essai   2 ECTS
Master 2 (2/3)   20 ECTS

# Calendrier

Septembre 2025			Octobre 2025			Novembre 2025		
1	L	Début des cours magistraux	1	M		1	S	Jour férié
2	M		2	J		2	D	
3	M		3	V		3	L	
4	J		4	S		4	M	
5	V		5	D		5	M	
6	S		6	L		6	J	
7	D		7	M		7	V	
8	L	Début des conférences de méthode	8	M		8	S	
9	M		9	J		9	D	
10	M		10	V		10	L	
11	J		11	S		11	M	Jour férié
12	V		12	D		12	M	
13	S		13	L		13	J	
14	D		14	M		14	V	
15	L		15	M		15	S	
16	M		16	J		16	D	
17	M		17	V		17	L	
18	J		18	S		18	M	
19	V		19	D		19	M	
20	S		20	L		20	J	
21	D		21	M		21	V	
22	L		22	M		22	S	
23	M		23	J		23	D	
24	M	Forum des Carrières	24	V		24	L	
25	J		25	S	Vacances de la Toussaint	25	M	
26	V		26	D		26	M	
27	S		27	L		27	J	
28	D		28	M		28	V	
29	L		29	M		29	S	
30	M		30	J		30	D	
31	M		31	V				

Décembre 2025			Janvier 2026			Février 2026		
1	L		1	J	Vacances de Noël	1	D	
2	M		2	V		2	L	
3	M		3	S		3	M	
4	J		4	D		4	M	
5	V		5	L	Examens (uniquement) semestre 1	5	J	
6	S		6	M		6	V	
7	D		7	M		7	S	
8	L	Révisions + quelques cours + Examens internationaux	8	J		8	D	
9	M		9	V		9	L	
10	M		10	S	10	M		
11	J		11	D		11	M	
12	V		12	L	Examens (uniquement) semestre 1	12	J	
13	S		13	M		13	V	
14	D		14	M		14	S	
15	L	Examens (uniquement) semestre 1	15	J		15	D	
16	M		16	V		16	L	
17	M		17	S	17	M		
18	J		18	D		18	M	
19	V		19	L		19	J	
20	S	Vacances de Noël	20	M		20	V	
21	D		21	M		21	S	Vacances d'hiver
22	L		22	J		22	D	
23	M		23	V		23	L	
24	M		24	S		24	M	
25	J		25	D		25	M	
26	V		26	L		26	J	
27	S		27	M		27	V	
28	D		28	M		28	S	
29	L		29	J				
30	M		30	V				
31	M	31	S					

Mars 2026			Avril 2026			Mai 2026		
1	D		1	M		1	V	Jour férié
2	L		2	J		2	S	
3	M		3	V		3	D	
4	M		4	S		4	L	Révisions + quelques cours
5	J		5	D		5	M	
6	V		6	L	Jour férié	6	M	
7	S		7	M		7	J	
8	D		8	M		8	V	Jour férié
9	L		9	J		9	S	
10	M		10	V		10	D	
11	M		11	S		11	L	Examens + cours
12	J		12	D	Vacances de printemps	12	M	
13	V		13	L		13	M	
14	S		14	M		14	J	
15	D		15	M		15	V	
16	L		16	J		16	S	
17	M		17	V	17	D		
18	M		18	S	18	L	Examens (uniquement) semestre 2	
19	J		19	D	19	M		
20	V		20	L	20	M		
21	S		21	M	21	J		
22	D		22	M	22	V		
23	L		23	J	23	S		
24	M		24	V	24	D		
25	M		25	S	25	L	Jour férié	
26	J		26	D	26	M	Examens (uniquement) semestre 2	
27	V		27	L	27	M		
28	S		28	M	28	J		
29	D		29	M	29	V		
30	L		30	J	30	S		
31	M				31	D		

Juin 2026			Juillet 2026			Août 2026		
1	L		1	M	2 <sup>e</sup> session d'examens	1	S	Fermeture d'été
2	M		2	J		2	D	
3	M		3	V		3	L	
4	J		4	S		4	M	
5	V		5	D		5	M	
6	S		6	L		6	J	
7	D		7	M		7	V	
8	L	Grand oral	8	M		8	S	
9	M		9	J		9	D	
10	M		10	V		10	L	
11	J		11	S		11	M	
12	V		12	D		12	M	
13	S		13	L		13	J	
14	D		14	M	Jour férié	14	V	
15	L	Grand oral	15	M		15	S	
16	M		16	J		16	D	
17	M		17	V		17	L	
18	J		18	S		18	M	
19	V		19	D		19	M	
20	S		20	L		20	J	
21	D		21	M		21	V	
22	L		22	M	Fermeture d'été	22	S	
23	M		23	J		23	D	
24	M		24	V		24	L	
25	J		25	S		25	M	
26	V		26	D		26	M	
27	S		27	L		27	J	
28	D		28	M		28	V	
29	L		29	M	29	S		
30	M		30	J	30	D		
			31	V	31	L		

# Outils numériques

Sciences Po Aix met à votre disposition un ensemble d'outils numériques pour rester connecté.



## Intranet

L'intranet de Sciences Po Aix a été pensé comme un espace personnalisé, ergonomique et chaleureux, permettant aux étudiants et aux personnels de :

- découvrir les actualités et les événements qui leur sont dédiés
- accéder à leur espace numérique de travail et aux outils qu'ils utilisent au quotidien
- consulter les ressources utiles et les documents officiels

Connectez-vous avec votre identifiant de l'ENT pour accéder à votre espace !

→ [intranet.sciencespo-aix.fr](http://intranet.sciencespo-aix.fr)



## Application mobile

Simple d'utilisation, l'application mobile a vocation à simplifier le quotidien des étudiants de l'École. Grâce à cette application, disponible sur Android et iOS, vous pouvez :

- consulter son emploi du temps personnalisé
- suivre l'actualité et les événements de l'École
- accéder à différentes fonctionnalités : plateforme de recherche de stage, services numériques...

N'oubliez pas d'activer les notifications, elles vous permettront de recevoir les informations importantes en temps réel !



## EQUINOX

La plateforme pédagogique est un outil essentiel pour la réussite de votre scolarité à Sciences Po Aix. Vous y trouverez des supports pédagogiques déposés par vos enseignants, des syllabi de cours ou des bibliographies de référence pour les différentes matières que vous allez étudier durant votre cursus universitaire.

→ [equinox.sciencespo-aix.fr](http://equinox.sciencespo-aix.fr)



## Messagerie

Tous les étudiants disposent d'une adresse e-mail du type : **prenom.nom@etu.univ-amu.fr** ainsi qu'un accès à Microsoft Outlook. Cette messagerie est mise à votre disposition pour échanger avec vos enseignants et l'administration de Sciences Po Aix. Vous y recevez des informations officielles comme le calendrier des examens.

→ [outlook.office.com/mail](http://outlook.office.com/mail)



## Emploi du temps

Avec le planning numérique, consultez votre emploi du temps et vos salles de cours tout au long de l'année. Vous y trouvez aussi les dates des périodes d'examens et des vacances scolaires. Également accessible sur l'application mobile.

→ [planning.sciencespo-aix.fr](http://planning.sciencespo-aix.fr)



## Points d'accès WIFI

Sciences Po Aix propose sur chacun des sites (Saporta, Marceau Long et Philippe Séguin), des points d'accès WIFI. Disponible pour vos smartphones, tablettes et ordinateurs portables, ce service est également accessible grâce à votre identifiant étudiant AMU.

→ Choisir le réseau (**Aix\* Marseille Université**) dans les paramètres de votre ordinateur.



## Ordinateurs

en accès libre

Des ordinateurs en libre-accès, avec accès imprimante, sont disponibles aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages de l'espace Odile Debbasch. Des ordinateurs sont également à votre disposition sur le site Saporta (bibliothèque et salle de presse) pour vous aider dans vos travaux académiques. Attention, l'École ne fournit pas le papier pour les impressions, n'oubliez pas de vous munir de feuilles !



## Photocopieurs

en libre-service

Quatre photocopieurs-scanner sont à votre disposition : **Site Saporta** (hall et salle de presse) et **Espace Philippe Séguin** (bibliothèque).

Sur ces machines, vous pouvez photocopier, imprimer un document à partir d'une clé USB, scanner et envoyer un document sur une clé USB.

Des distributeurs et chargeurs de cartes de photocopies sont à votre disposition dans le hall du site Saporta et à la bibliothèque de l'EPS.



## Candidatures

Pour formuler vos vœux de mobilité internationale pour la 3A ou candidater en Master 2 à la fin de la 4A, rendez-vous sur la plateforme de candidature !

→ [candidature.sciencespo-aix.fr](http://candidature.sciencespo-aix.fr)



## Salle multimédia

La salle multimédia de l'École est située au premier étage à droite de la mezzanine de l'amphi Bruno Étienne. Vous y trouverez 21 postes informatiques, disposant de nombreux logiciels comme Stata ou Adobe InDesign. Des créneaux sont également réservés pour le laboratoire de langues, afin que vous puissiez travailler de façon individuelle à l'aide des logiciels linguistiques.



## Microsoft Office 365

8 outils universitaires

La suite bureautique Microsoft Office 365 et d'autres outils (consultation de votre contrat pédagogique, résultats d'examens à la fin du semestre...) sont accessibles via votre Espace Numérique de Travail (ENT).

→ [ent.univ-amu.fr](http://ent.univ-amu.fr)

## Contact

informatique@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 88

# Mobilité internationale

## La mobilité académique

Dans le cadre de ses nombreux accords de coopération avec des universités étrangères, Sciences Po Aix propose à ses étudiants une mobilité à l'international d'une durée d'un an ou d'un semestre (si associé à un semestre en stage dans le cadre d'un parcours mixte).

Ces accords sont fondés sur un système d'échange bilatéral réciproque : les étudiants s'inscrivent et règlent les frais d'inscription à Sciences Po Aix et sont exonérés de ceux de l'université d'accueil.

### Les + de cette expérience universitaire :

- Le perfectionnement d'une **langue étrangère** (à l'université et par immersion complète)
- Le développement de nouveaux **savoirs et compétences**
- L'enrichissement **interculturel**
- L'acquisition d'une **expérience universitaire** étrangère indispensable au CV d'un futur cadre
- L'internationalisation du **parcours académique**

Vous pouvez bénéficier pleinement de cette expérience en intégrant la **vie étudiante et associative** de l'université d'accueil : sports, théâtre, musique, journal, excursions et visites...



## La mobilité en stage

Sciences Po Aix offre à ses étudiants le choix d'une mobilité mixte alliant un semestre de mobilité académique à un semestre en stage (de 4 à 6 mois), ou bien en mobilité annuelle sous forme de deux stages.

Le stage permet de découvrir le monde du travail au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une ONG à l'international.

Il constitue l'opportunité de conforter ses choix en termes de parcours professionnel. C'est aussi un élément déterminant sur un CV.

### Les + d'une mobilité en stage :

- La sensibilisation au processus de **recherche d'emploi**
- L'approfondissement du **projet professionnel personnel**
- La maîtrise d'une **langue étrangère**
- La maîtrise de différentes **méthodes de travail** concrètes et spécifiques
- L'acquisition de **savoir-faire** et l'enrichissement du **savoir-être**
- Le développement d'une réelle **autonomie d'action**
- L'ouverture de nouvelles perspectives de **carrière internationale**

## Quelques conseils

### avant de partir

#### dès la 1<sup>re</sup> année

- Participer aux forums étudiants sur la **mobilité**
- Réfléchir à votre **projet académique et professionnel**
- Vous impliquer dans l'**Association Internationale** (ateliers/voyages)
- Suivre méticuleusement les enseignements de langue

#### dès la 2<sup>e</sup> année

- Définir et affiner votre projet : **Université, année en stage ou mobilité mixte** (dépôt de dossier)
- Vous impliquer dans l'**Association Internationale**
- **Parrainer** un étudiant international
- Constituer les **dossiers administratifs de mobilité**
- Vous enquêter du **coût de la vie** dans le pays choisi
- Solliciter une **bourse**
- Vous inscrire en **3A** (dès juillet)



### pendant votre séjour

- Passer un **test d'anglais**
- Vous inscrire au **registre des Français à l'étranger** (plateforme Ariane)
- Faire valider vos **choix de cours** et retourner les documents obligatoires
- Participer à la **vie étudiante** de votre université d'accueil
- Rédiger un **rapport de stage** dans le cadre du parcours mixte ou d'une mobilité en stage à l'année, un rapport participant pour les étudiants éligibles à la bourse ERASMUS +

### à votre retour

- Rappporter les originaux des **documents de mobilité** et les relevés de notes
- Soutenir votre **rapport de stage** dans le cadre du parcours mixte ou d'une mobilité en stage à l'année
- Renseigner une **enquête** sur le déroulement de l'année de mobilité
- Participer au **concours photo des Aixpats** et à l'exposition photo
- Partager votre expérience lors de la **rencontre 2A / 4A**

# Bourses de mobilité

TYPE DE BOURSE	ORGANISME PAYEUR	TYPE DE MOBILITÉ	DÉPART	DURÉE MIN / MAX DU SÉJOUR
<b>PRAME STAGE</b>	Région PACA	Stage	Dès la 3 <sup>e</sup> année	8 semaines minimum 1 seule mobilité durant l'année universitaire Demande renouvelable chaque année
<b>PRAME ÉTUDES</b>	Région PACA	Études	Dès la 3 <sup>e</sup> année	1 à 2 semestres à l'étranger hors UE, France, Monaco, et Andorre
<b>ERASMUS +</b>	Agence européenne	Stage <b>OU</b> études	Dès la 3 <sup>e</sup> année	3 à 12 mois 3 mois minimum pour une mobilité d'études 2 mois minimum pour un stage
<b>Aide à la mobilité internationale</b>	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Études	Uniquement pour la 3 <sup>e</sup> année	2 mois minimum sans interruption 9 mois maximum cumulés durant la 3 <sup>e</sup> année
<b>UFA cursus franco-allemand</b>	Université franco-allemande	Stage <b>ET</b> études	Dès la 1 <sup>re</sup> année	2 mois minimum 10 mois maximum

### CUMUL DES BOURSES

<b>PRAME + ERASMUS</b>	✗
<b>PRAME + AMI</b>	✗
<b>ERASMUS + AMI</b>	✓

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	MONTANT MENSUEL / ANNUEL	MODALITÉS DE PAIEMENT	MODULATIONS POSSIBLES	PRINCIPAUX DOCUMENTS
QF* < 26 000 € Être inscrit en formation initiale à Sciences Po Aix Être âgé de moins de 30 ans Avoir validé une année d'études supérieures dans un établissement supérieur régional	Seuil fixé par la Région PACA entre 100€ et 125€ par semaine Maximum 20 semaines	80% versé selon le calendrier de la Région 20% en fin de séjour	Un forfait de 400€ est attribué aux étudiants en situation de handicap (justificatif)	Dossier de demande de bourse à déposer dès la fin de la 2 <sup>e</sup> année Convention de stage Attestation d'arrivée et de départ
	Seuil fixé par la Région PACA entre 100€ et 125€ par semaine	80% versé selon le calendrier de la Région 20% en fin de séjour	Pas de modulation possible	Demande de dossier de bourse à déposer auprès de la vie étudiante dès la fin de la 2 <sup>e</sup> année.
<b>Stage :</b> Entreprise en Europe <b>Études :</b> Établissement partenaire en Europe	<i>Différent selon la destination :</i> <b>Pays G1* :</b> 350€-500€ <b>Pays G2** :</b> 300€-450€ <b>Pays G3*** :</b> 250€-400€	70% avant le départ 30% au retour de la mobilité sous remise de justificatif	Le taux mensuel alloué d'une année à l'autre est lié au montant de la dotation annuelle versée à Sciences Po Aix	Dossier de demande de bourse à déposer dès la fin de la 2 <sup>e</sup> année Contrat ERASMUS Attestation d'arrivée et de départ Rapport participant
Boursier du CROUS sur critères sociaux	400€ maximum mensuel selon échelon et sous conditions	Le montant de la bourse est versé en deux fois	Durée financée de 50% à 100% en fonction de l'échelon	Dossier de demande de bourse à déposer dès la fin de la 2 <sup>e</sup> année Attestation d'arrivée et de départ
Tous les étudiants inscrits dans le cursus franco-allemand	300€ mensuel	100% au 1 <sup>er</sup> semestre	Pour la 3 <sup>e</sup> année en fonction du lieu du stage	

\* QF : Quotient familial

\* Pays du groupe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède

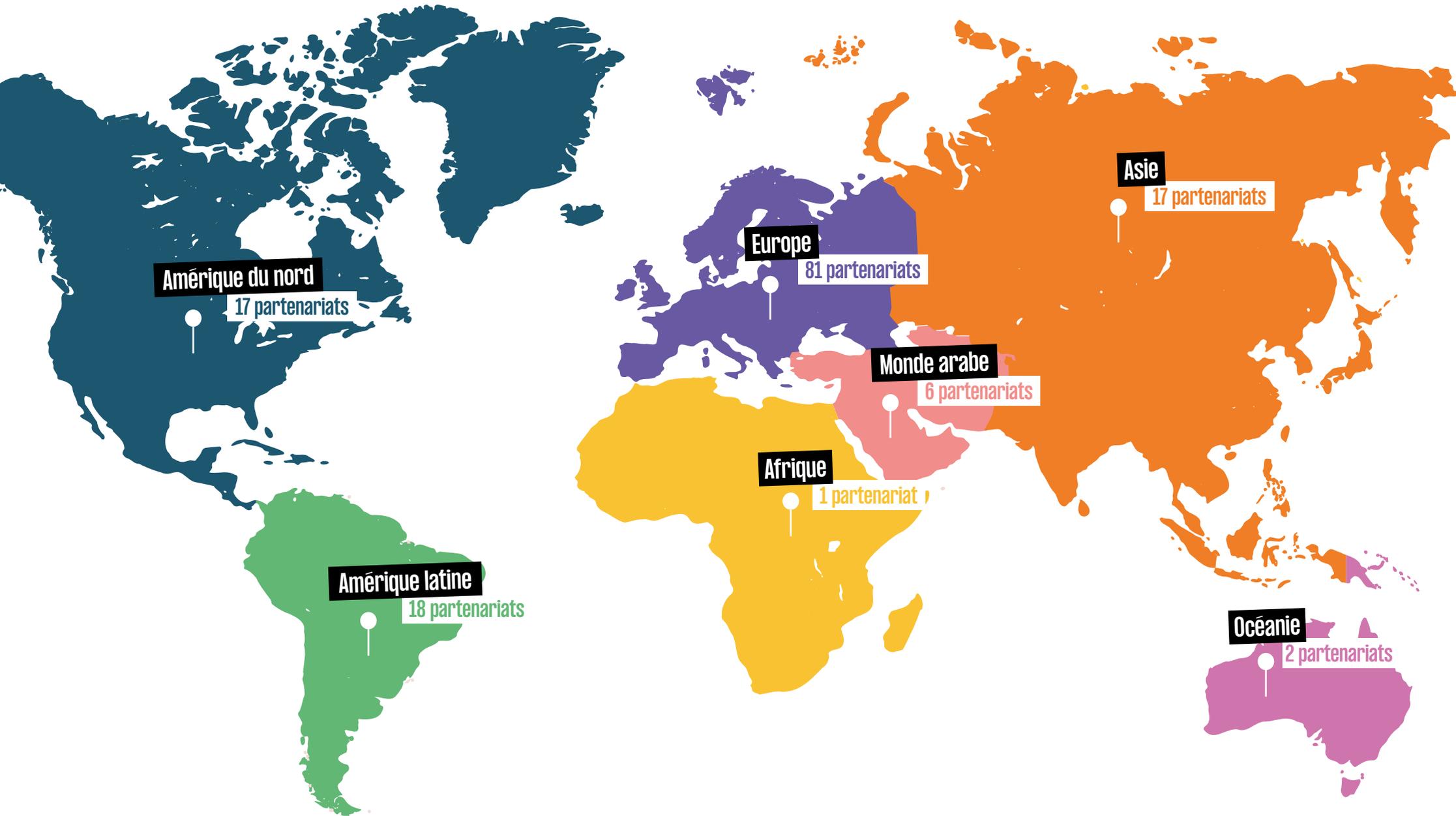
\*\* Pays du groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie

\*\*\* Pays du groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du nord, Pologne, Roumanie, Turquie, Serbie

Les subventions versées à l'établissement au titre des bourses étant variables d'une année à l'autre, Sciences Po Aix ne s'engage pas sur les montants indiqués ainsi que sur les critères d'éligibilité.

La répartition des pays par groupe est susceptible de changer à la rentrée universitaire.

**142 partenariats** à l'international



# Carrières

Situé sur le site Marceau Long, le Pôle Carrières est un lieu ressource qui vous accompagne dans la définition de votre projet professionnel, vous aide à construire votre réseau et vous fournit des conseils pratiques pour commencer à tisser votre réseau.



Le dispositif **Itinéraires** vous invite à consolider votre projet professionnel tout au long de votre scolarité, pas après pas.

- **1A** : développer son habileté professionnelle.
- **2A** : explorer les outils de son employabilité.
- **3A** : réussir sa mobilité et son immersion professionnelle.
- **4A** : dessiner son orientation professionnelle et se préparer au recrutement.
- **5A** : accéder à l'emploi.

## La plateforme Sciences Po Aix **Carrières**

Sciences Po Aix vous accompagne activement dans la recherche de stages et d'emplois en lien avec votre projet professionnel. La plateforme permet d'accéder à un nombre important d'offres et de générer des alertes personnalisées pour une recherche sur-mesure.

→ [sciencespo-aix.jobteaser.com](https://sciencespo-aix.jobteaser.com)

## Stages

Sciences Po Aix facilite l'accès aux stages professionnalisants pendant tout le cursus étudiant, de la 1A à la 5A. De juin à septembre chaque année, vous pouvez faire autant de stages facultatifs que vous le souhaitez (3 semaines minimum). Pour valider votre diplôme, vous avez également un stage obligatoire de 6 semaines minimum à accomplir entre la 1A et la 5A. Rendez-vous au **Bureau des Stages** pour toutes les démarches concernant les stages, et au Pôle Carrières pour découvrir toutes les entreprises partenaires qui accueillent régulièrement les étudiants de l'École en stage ou en alternance.

## Contacts

Stages obligatoires, volontaires, césure :  
stages@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 42  
Stages 3A et stages 3A cursus FA :  
stages3a@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 36

## Entretiens

### individuels & ateliers collectifs

Coachs, recruteurs, professionnels de l'insertion, des experts compétents interviennent régulièrement pour répondre à vos interrogations et vous guider dans vos choix.



## Forum des Carrières

24 septembre 2025

Événement phare du dispositif Itinéraires de Sciences Po Aix, le **Forum des Carrières** est organisé chaque année quelques semaines après la rentrée de septembre.

Espace de rencontres avec les acteurs publics et privés du territoire, conférences métiers ou encore un shooting photo professionnel, le Forum des Carrières permet aux étudiants de l'École, de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année, de construire leur projet professionnel. Cette journée est une fenêtre ouverte sur la vie active !

## Judis de la **Réussite**

Un jeudi par mois, les **Alumni** récemment diplômés reviennent à Sciences Po Aix pour échanger avec vous, parler de leur trajectoire professionnelle, des atouts du diplôme mais aussi des écueils à éviter...

## Masterclass **alternance**

Sciences Po Aix propose quatre formations en alternance : le M2 Géostratégie, défense et sécurité, le M2 Expertise en affaires internationale, le M2 Métiers de l'information et la Licence d'administration publique.

Venez assister à leur présentation en présence des responsables et alumni des formations.

## Métiers

### du jour

Tout au long du 1<sup>er</sup> semestre, tous les 15 jours entre 12h30 et 13h30 dans l'espace gradins du workcafé, un invité sera présent pour vous présenter son métier et répondre à vos questions.

## La plateforme Sciences Po Aix **Alumni**

Parrainages, conseils, groupes de discussion thématiques, Sciences Po Aix Alumni vous permet de bénéficier de l'expérience des anciens pour vous aider à façonner la vôtre.

Activez votre compte dès votre première année et profitez gratuitement de l'annuaire géolocalisé des étudiants et diplômés mais aussi des offres d'emploi et de stages transmises par les Alumni !

→ [alumni-sciencespoaix.fr](https://alumni-sciencespoaix.fr)

## Entrepreneuriat étudiant

Vous avez un projet de création d'entreprise ? Vous avez besoin de conseils pratiques pour créer votre business plan ou imaginer une campagne de crowd funding ?

Que vous souhaitiez des échanges informels ou un accompagnement plus complet, l'Espace Carrières vous conseille et vous fait rencontrer les acteurs susceptibles de vous aider à vous lancer.

→ [pepiteprovence.fr](https://pepiteprovence.fr)

→ [www.lesentrep.fr](https://www.lesentrep.fr)

# Recherche

Sciences Po Aix apporte une attention toute particulière à la recherche, qu'il s'agisse des activités scientifiques des enseignants-chercheurs ou de la place de la culture scientifique dans les enseignements dispensés au sein du diplôme et des masters.

Sciences Po Aix est un lieu de production de nouvelles approches et de nouveaux savoirs en Sciences Humaines et Sociales. Près de 60 chercheurs déploient leurs activités dans trois structures de recherche : Mesopolhis, Dice et Amse. Ils font progresser les réflexions et les connaissances couvrant les 6 champs disciplinaires suivants : Droit, Economie, Histoire, Science Politique, Sociologie et Sciences de l'éducation.

Les recherches menées au sein de notre institution favorisent l'émergence de thématiques innovantes tout en s'inscrivant dans des problématiques fondamentales comme en atteste le succès de nos équipes auprès de grandes agences de financement telles que l'European Research Council ou l'Agence Nationale de la Recherche.

## 3 laboratoires :

- MESOPOLHIS, UMR 7064  
Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science politique et d'Histoire
- AMSE, UMR 7316  
Aix-Marseille School of Economics
- DICE, UMR 7318  
Laboratoire Droits International, Comparé et Européen



Sciences Po Aix est également membre fondateur de l'Initiative d'Excellence A\*Midex et de l'Institut d'Études avancées d'Aix-Marseille Université l'IMéRA.

Ces activités, en prise avec les grands enjeux du monde contemporain (Climat, Humanités numériques, Crises, Santé, Monde méditerranéen...), viennent régulièrement nourrir le débat public dans la perspective d'une relation ouverte avec la société. Sciences Po Aix est à ce titre engagé dans la diffusion des savoirs et la valorisation des résultats de la recherche à travers le blog un « Œil sur la cité » et la Collection « Questions transnationales » des Editions Karthala.



## Un Œil sur la Cité, le blog de la recherche

Étudiants, doctorants et enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix y partagent leurs derniers travaux, leurs réflexions et leurs projets de recherche.

Pensé comme un « Œil sur la Cité », le blog accueille aussi leurs analyses à chaud de l'actualité et entend replacer les sciences humaines et sociales au cœur du débat public.

→ [spx.hypotheses.org](http://spx.hypotheses.org)

## Contact

[recherche@sciencespo-aix.fr](mailto:recherche@sciencespo-aix.fr)

## Faire une thèse, pourquoi ?

### Devenir docteur après un master

Les enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix dirigent et accompagnent les futurs docteurs en sciences sociales. Des thèses peuvent être préparées en sciences économiques, à l'AMSE, en droit au DICE, en histoire et science politique à MESOPOLHIS.

Le doctorat en 3 ans comprend 100 heures de formation scientifique et professionnalisante au travers de séminaires, ateliers, écoles d'été réalisés par et pour les doctorants ainsi qu'un accompagnement sur leur terrain de recherche en France ou à l'international.

En devenant docteur, vous pourrez réaliser une carrière dans la recherche publique (CNRS, IRD...) ou privée (think tanks etc.) :

- dans l'enseignement supérieur
- au sein d'une institution internationale
- dans le haut-fonctionariat
- d'expertise

# Bibliothèques

Les bibliothèques de Sciences Po Aix, l'une sur le site Saporta, l'autre à l'Espace Philippe Séguin, ont pour vocation d'accompagner les programmes d'enseignement et de recherche de l'École.



Le fonds, pluridisciplinaire, est composé de plus de 16 000 ouvrages, de 230 titres de périodiques et de nombreuses ressources électroniques. Les étudiants ont aussi accès (consultation et prêts) aux collections des bibliothèques d'AMU. Cela permet aux étudiants de Sciences Po Aix d'avoir accès à toutes les bibliothèques du réseau (consultation et prêt de documents).



## Bibliothèque Saporta

La bibliothèque est composée d'une salle de lecture au 2<sup>e</sup> étage et d'une salle de presse au rez-de-chaussée.

### Horaires d'ouverture :

- Le lundi : 10h00-19h00
- Du mardi à vendredi : 9h00-19h00
- Le samedi (à partir du dernier samedi de septembre) : 10h30-16h45

### Horaires pendant les vacances universitaires :

- Le lundi : 10h00-18h00
- Du mardi à vendredi : 9h00-18h00
- Fermé le samedi

### Contact

bibliotheque@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 92

## Bibliothèque Recherche

La bibliothèque située à l'Espace Philippe Séguin propose un fonds documentaire tourné essentiellement vers la recherche.

### Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi :  
de 9h00 à 18h00

### Contact

emilie.david@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 71 15

## Utiliser les bibliothèques

### Les collections papier

La bibliothèque propose à l'emprunt ou à la consultation plus de 12 000 documents, près de 100 titres de périodiques en cours d'abonnement, ainsi que des mémoires produits par les étudiants de Sciences Po Aix.

### Les ressources électroniques

La bibliothèque dispose des ressources électroniques du Service Commun de Documentation d'Aix-Marseille Université, accessibles sur place ou à distance → [catalogue.univ-amu.fr](http://catalogue.univ-amu.fr) (connexion possible grâce aux identifiants figurant sur le certificat de scolarité délivré lors de l'inscription).

### Autre documentation

La bibliothèque de Saporta propose également un rayon Bandes dessinées – Mangas – Guides de voyage disponibles au prêt en salle de presse, qui offre un petit coin détente avec banquettes et poufs.



### Prêt entre bibliothèques (PEB)

Le service du prêt entre bibliothèques permet aux usagers d'obtenir des documents localisés dans des bibliothèques françaises ou étrangères, qu'il s'agisse de reproductions ou d'originaux. Les bibliothèques de Sciences Po Aix se chargent des opérations de prêt avec la bibliothèque qui possède les documents. Ce service est payant.

### Formation à la recherche documentaire

Des séances d'initiation à la recherche documentaire peuvent vous être proposées par les bibliothécaires. Adressez-vous à la salle de presse de la bibliothèque Saporta.

### Modalités d'inscription

L'accès aux services de prêt à domicile et de consultation des postes informatiques nécessite l'inscription du lecteur. L'inscription est effectuée aux bureaux de prêt avec les justificatifs suivants :

- Pour les étudiants : carte d'étudiant valable pour l'année en cours.
- Pour les personnels : attestation de l'employeur ou carte professionnelle.

### Règlement de la bibliothèque

Tout utilisateur de la bibliothèque est tenu de respecter le règlement intérieur.

Voir règlement sur le site de Sciences Po Aix

# Vie étudiante

Le Pôle Vie Étudiante de Sciences Po Aix répond à vos questions relatives à l'aide sociale, au handicap, au sport, à la santé, à la culture, aux transports...



## Contact

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 31

### Horaires d'ouverture :

— Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00 | 1<sup>er</sup> étage du  
bâtiment Marceau Long

## Action sociale

### Les bourses du CROUS

Le droit à la bourse du CROUS est ouvert aux étudiants français, ou aux ressortissants de l'Union Européenne, sous certaines conditions, en fonction d'un barème établi par l'État sur critères sociaux. Ce barème est communiqué avec le dossier de demande de bourse, qui doit être effectuée sur le site régional du CROUS dont relève l'étudiant, à partir de janvier 2026.

### L'assistante sociale du CROUS

reçoit les étudiants sur RDV pour toute question relative à des difficultés sociales et peut accorder des aides financières d'urgence.

elsa.verdalay@crous-aix-marseille.fr  
04 42 91 30 22

### Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes | FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes de Sciences Po Aix, dans son volet social, peut venir en aide aux étudiants qui connaissent des difficultés sociales passagères. Après constitution d'un dossier et une visite auprès de l'assistante sociale du CROUS, une commission d'attribution décide du montant de l'aide éventuellement accordée, en respectant l'anonymat des étudiants concernés. Une seule campagne par an est organisée. Le dossier de demande de fonds est mis en ligne sur l'intranet étudiant, **du 1<sup>er</sup> juillet au 24 octobre 2025**. Prenez dès que possible rendez-vous avec l'Assistante sociale du Crous pour monter votre dossier de demande FSDIE.

## Mission Égalité

La mission Égalité de Sciences Po Aix s'adresse à l'ensemble des étudiants et du personnel enseignant et administratif.

Sensibilisation, prévention mais aussi recueil et traitement des signalements, la mission agit contre les différentes formes de discriminations au sein de l'École.

### Informer et sensibiliser

La mission Égalité organise tout au long de l'année des actions de sensibilisation et de prévention concernant l'égalité femme-homme, l'égalité professionnelle, la déconstruction des stéréotypes, la prévention contre toute forme de discrimination et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de violence et de harcèlement (physique, psychologique et en ligne).

### Conseiller, orienter et prévenir

La référente Égalité est le contact privilégié de l'ensemble de la communauté sur les questions d'égalité et de discrimination. Elle a un rôle de conseil et d'accompagnement pour lequel les usagers de l'établissement peuvent la contacter. elle propose aux personnes d'effectuer un signalement à la cellule d'écoute (Dispositif d'Ecoute Egalité : DEE) lorsque les propos ou les faits rapportés relèvent d'un signalement.

### Contact

mission.egalite@sciencespo-aix.fr

## Le Dispositif d'Ecoute Égalité | DEE

Sciences Po Aix a mis en place un dispositif permettant à l'ensemble de la communauté de l'École de signaler tout acte de harcèlement ou de violence. Il est composé d'une cellule d'écoute interne (la référente mission Égalité, de membres du personnel et d'enseignants) et d'une cellule d'écoute externalisée, l'APERS.

→ [www.apers13.com](http://www.apers13.com)

Régulièrement formés, les personnels du DEE sont en capacité de recueillir la parole des victimes ou des témoins, soutiennent, conseillent et orientent les victimes ou les témoins vers les services adéquats.

### Vous êtes victime ou témoin ? Vous pouvez faire un signalement

La cellule d'écoute de l'établissement peut être saisie par e-mail à l'adresse  
→ [dee@sciencespo-aix.fr](mailto:dee@sciencespo-aix.fr)

La personne à l'origine du signalement se verra proposer dans les meilleurs délais, un rendez-vous avec la cellule d'écoute. L'entretien se déroule de manière confidentielle et bienveillante et non jugeante, il donne lieu à la rédaction d'un compte rendu de la part des membres de la cellule. L'ensemble des données recueillies l'est dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).



## Mission Handicap

Tout étudiant en situation de handicap ou qui rencontre des difficultés nécessitant la mise en place d'aménagements, devra le mentionner au moment de sa candidature afin que la mission Handicap de Sciences Po Aix puisse organiser des réponses individualisées en fonction des besoins spécifiques de l'étudiant (aménagement du cursus d'études, mise en place de tiers-temps pour les examens, mise à disposition de logiciels dédiés...).

Dès son arrivée, l'étudiant devra fournir à la mission Handicap, des documents en français certifiant de sa situation.

La mission Handicap mettra l'étudiant en relation avec le service de médecine universitaire afin d'établir un plan d'accompagnement personnalisé

→ Plus d'informations sur le site internet.

### Contact

mission.handicap@sciencespo-aix.fr  
04 65 04 70 30/31

#### Horaires d'ouverture :

— Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 | 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Marceau Long

### Rendez-vous au forum des associations le jeudi 28 août 2025 de 12h00 à 15h00 à l'Espace Philippe Séguin !

Stands et démonstrations, venez nombreux découvrir les associations et leurs projets !

## Vie associative

La vie associative rythme le quotidien de Sciences Po Aix. Créatifs, actifs et dynamiques, les étudiants s'investissent dans tous les domaines de l'art, de l'édition, de la culture, de la politique, du sport. Ils contribuent à faire de l'École un lieu d'études mais également un des cœurs battants de la ville ! Les nombreuses associations favorisent l'intégration des étudiants en fonction de leurs centres d'intérêts, leur donnent aussi la possibilité d'acquérir des compétences en dirigeant une association et de développer des aptitudes psycho sociales qui leur seront utiles pour la suite de leur parcours personnel et professionnel

Sciences Po Aix regroupe de nombreuses associations étudiantes aux thématiques les plus diverses : académiques, politiques, sociétales, humanitaires, sportives, artistiques ou culturelles...

→ Liste des associations étudiantes disponible sur le site internet.

### Faites financer vos projets associatifs avec le FSDIE !

Téléchargez le dossier FSDIE *Projets* sur l'intranet étudiant du 1<sup>er</sup> juillet au 24 octobre 2025.

## Sport à Sciences Po Aix

Le Bureau des sports (BDS) de Sciences Po Aix participe à l'organisation et la gestion du sport étudiant. Il est l'interface entre le Service Universitaire des Activités physiques et Sportives (SUAPS), les associations sportives et les étudiants. Il gère également la coordination des équipes pour l'événement annuel des Jeux Inter-Sciences Po (JISPO) : la plus grande manifestation sportive étudiante de France qui voit s'affronter chaque année l'ensemble des sportifs des 10 Sciences Po de France.

→ Liste des sports proposés par le BDS sur le site internet.



## Sport au Centre Sportif Universitaire | CSU

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose plus de 65 sports individuels et collectifs.

— Se munir de vos identifiants AMU puis se présenter au bureau des sports avec 3 photos d'identité, une attestation (à télécharger sur le site – vous n'avez plus besoin de certificat médical) et une cotisation (Pack sport 20 €). Une vignette sera collée sur votre carte.

Inscriptions en ligne sur  
→ [sport-suaps.univ-amu.fr](http://sport-suaps.univ-amu.fr)

### Contact

SUAPS Aix-Marseille  
35, Avenue Jules Ferry  
13100 Aix-en-Provence  
04 42 26 66 78

## Pôle santé

Le Pôle Santé propose des permanences d'écoute psychologique gratuites, ainsi que des séances de sophrologie.

### Sophrologie

La sophrologie est une méthode corporelle de relaxation dynamique, basée sur la respiration et des techniques de visualisation.

Objectif : être capable, dans les situations de la vie quotidienne, de trouver le juste tonus, la juste tension. C'est un projet d'autonomisation de l'Être : avec souplesse, l'aider à se redresser, à faire face, à se tenir debout.

- Gestion du stress, de l'anxiété
- Préparation aux examens et entretiens
- Confiance en soi
- Qualité du sommeil
- Amélioration de la concentration

### Séances Sites Saporta et EPS

- mercredi et jeudi de 12h00 à 14h00

#### Contact

do.pinoncely@gmail.com



### Écoute psychologique

La présence de la psychologue a pour objectif d'offrir un espace de parole et d'écoute au sein de l'établissement pour permettre aux étudiants d'évoquer leurs difficultés, tant sur le plan scolaire que personnel.

La psychologue peut accompagner, comprendre et interpréter les situations problématiques et/ou pathologiques dans les domaines tels que la confiance en soi, le stress, l'anxiété ou l'angoisse.

Les modalités d'accès au point d'écoute psychologique seront définies dès la rentrée, n'hésitez pas à contacter le Pôle Vie Étudiante pour plus d'informations.

#### Contact

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr

## Culture

Le pôle dédié aux affaires culturelles a pour mission de tisser des liens étroits entre le monde de l'enseignement-recherche et celui de la culture et des arts. Notre politique culturelle s'articule autour de quatre axes majeurs :

- faire de Sciences Po Aix un espace ouvert sur le monde et ouvert au monde, un espace d'art, de rencontres et de débats ;
- favoriser l'accès à la culture des étudiants, des personnels administratifs et des enseignants ;
- soutenir les projets culturels des étudiants ;
- encourager la participation des enseignants-chercheurs aux événements culturels de la cité et permettre ainsi la diffusion des connaissances scientifiques.

### Thème de la saison culturelle 2025-2026 : « En danger ? »

Le 1er novembre 1975, Pier Paolo Pasolini, cinéaste génial, intellectuel audacieux et controversé, donne une interview au célèbre journaliste Furio Colombo. Il y est question d'une société qui sombre, de médias tout puissants, d'une éducation qui se résume à « avoir, posséder, détruire ». Pasolini intitule l'entretien « Nous sommes tous en danger » et ce titre, on le sait, deviendra prophétique, puisque le 2 novembre au matin Pasolini est retrouvé mort sur une plage d'Ostie.

Cinquante ans plus tard, l'avertissement de Pasolini semble résonner avec force. Le monde auquel beaucoup d'entre nous ont cru, bercés sans doute par des illusions humanistes et multilatéralistes, semble être, sinon en danger, du moins en métamorphose. Notre saison culturelle intitulée « En danger ? » tâchera d'explorer le monde contemporain, traversé par des crises politiques, climatiques, technologiques. En créant des espaces de dialogues et de créations communs, en mettant nos imaginaires en mouvement, nous trouverons peut-être des réponses aux questions qui nous traversent et nous inventerons des pansements pour nos inquiétudes.

Roxana Nadim, responsable des affaires culturelles à Sciences Po Aix.



Plus d'infos et programmation  
[www.sciencespo-aix.fr/saison-culturelle/](http://www.sciencespo-aix.fr/saison-culturelle/)

# Devenez **ambassadeur**

## de Sciences Po Aix !

### Votre mission ?

Partager votre expérience avec les lycéens et présenter Sciences Po Aix (concours, formations, débouchés professionnels) lors de la Journée Portes Ouvertes de Sciences Po Aix ou sur les salons et forums étudiants.



### Intéressé ?

Candidatez sur l'adresse  
→ [salons@sciencespo-aix.fr](mailto:salons@sciencespo-aix.fr)

Entre octobre 2025 et février 2026



### Le plus !

Une jolie ligne sur votre CV, une belle expérience et une bonification de 0,25 point sur votre moyenne du semestre pour la participation à 3 salons étudiants.

Les frais de déplacements (transport et repas) sont pris en charge.

# Venez vous relaxer grâce aux Ateliers **sophrologie**



- Gestion du stress, de l'anxiété
- Préparation aux examens et entretiens
- Confiance en soi
- Qualité du sommeil
- Amélioration de la concentration



De octobre à mi-juin  
— Les mercredis et jeudis  
de 12h00 à 14h00



### Inscriptions

[vie.etudiante@sciencespo-aix.fr](mailto:vie.etudiante@sciencespo-aix.fr)

# Participez au 16<sup>e</sup> Forum des carrières

Le forum est un moment clé du parcours vers l'emploi public ou privé. L'événement permet aux étudiants de l'École de rencontrer les acteurs économiques majeurs du territoire et d'échanger avec les recruteurs sur leur projet d'avenir.



**Mercredi 24 septembre 2025**  
**09h00 – 17h00**  
**Saporta & Espace Philippe Séguin**



## Au programme :

- Rencontre avec les acteurs économiques **publics** et **privés** du territoire
- Conférences métiers
- Studio photo

## Présence obligatoire

**Emargement sur place**  
**à l'EPS le jour du forum !**

**AOÛT**  
**SEPTEMBRE**

# po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

			28 Forum des associations			
01 Début des cours magistraux	02	03	04 Election du tuteur des associations	05	06	07
08 Début des conférences de méthode	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 Forum des carrières	25 2A   1 <sup>ère</sup> réunion d'information mobilité	26	27	28
29	30					

# Assistez aux jeudis de la réussite

**Le rendez-vous mensuel des étudiants et des Alumni de Sciences Po Aix.**

- Des Alumni racontent leur parcours professionnel
- Des conseils avisés sur leur métier
- Une occasion unique de créer votre réseau
- Des thématiques métiers différentes pour chaque événement

**Soyez acteur de votre futur projet professionnel !**



**Leur histoire va peut-être influencer la vôtre !**

**Plus d'informations**

→ [jdr@sciencespo-aix.fr](mailto:jdr@sciencespo-aix.fr)



**OCTOBRE**

# po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

		01	02 Métier du jour Forum de la mobilité	03	04	05
06	07 BWS : conférence inaugurale	08	09	10	11	12
13	14 Métier du jour	15	16 1 <sup>er</sup> Jeudi de la Réussite	17	18	19
20	21	22	23	24	25 Vacances de la Toussaint	26
27	28	29	30	31		

# Suivez la 8e édition du

**BWS**

Brussels' World  
Simulation

## Le serious game de la décision européenne !

Créé par Sciences Po Aix en 2018, le BWS rassemble chaque année environ 170 joueuses et joueurs, issus de 7 écoles et universités européennes, pour simuler pendant 10 semaines une séquence décisionnelle de l'UE, en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes : acteurs législatifs (Commission, Parlement, Conseil) mais aussi les ONGs, lobbys, think tank et medias. Rédactions de textes, prises de position, négociations et jeux d'influence sont au programme de ce jeu hyper immersif, qui atteint son apogée lors des séances plénières organisées les 11 et 12 décembre.

## Plénières 11 & 12 décembre 2025



Après plusieurs jours d'intenses négociations, il est temps de délibérer !

Pour suivre les négociations en direct :

→ [bws-game.eu](https://bws-game.eu)



NOVEMBRE

po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

					01 Férié	02
03	04 Métiers du jour	05	06 2 <sup>e</sup> Jeudi de la Reussite	07	08	09
10	11 Férié	12	13	14	15	16
17	18 Métiers du jour	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Ne manquez pas le

# GRAND COLLOQUE INTERNATIONAL

## SUR LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES SUD DE L'EUROPE

*Retour de Trump, crises et guerres : nouveaux enjeux pour la sécurité aux frontières sud de l'Europe*

Réunissant personnalités politiques, ambassadeurs, diplomates, hauts fonctionnaires, militaires, universitaires et acteurs du secteur privé, ce grand rendez-vous annuel proposé par Sciences Po Aix depuis 2022 vise à interroger régulièrement les recompositions géopolitiques à l'œuvre dans l'espace méditerranéen et à encourager une réflexion prospective sur les réponses apportées par les États et les acteurs non étatiques de la zone.

La 3ème édition du colloque aura lieu le **samedi 6 décembre 2025 à Sciences Po Aix**.  
Événement ouvert aux étudiants sur inscription.



### Plus d'informations

→ [www.sciencespo-aix.fr/ecole/grand-rendez-vous/](http://www.sciencespo-aix.fr/ecole/grand-rendez-vous/)



DÉCEMBRE

# po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

01	02	03	04	05	06	07
	Métiers du jour		3 <sup>e</sup> Jeudi de la Reussite	Colloque sécurité des frontières sud de l'Europe	Colloque sécurité des frontières sud de l'Europe	
08	09	10	11	12	13	14
Semaine de révisions + cours			Plénières du BWS	Plénières du BWS		
15	16	17	18	19	20	21
Examens S1	Examens S1	Examens S1	Examens S1		Vacances de Noël	
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Dessinez votre carrière avec

# Itinéraires



Le dispositif de Sciences Po Aix pour vous accompagner dans votre projet professionnel !

**Un même diplôme pour tous, un itinéraire pour chacun !**



## 1A Itinéraires 1

→ Développer son habileté professionnelle



## 2A Itinéraires 2

→ Développer les outils de son employabilité



## 3A Itinéraires 3

→ Réussir sa mobilité et son immersion professionnelle



## 4A Itinéraires 4

→ Dessiner son orientation professionnelle et se préparer au recrutement

JANVIER

# po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

			01	02	03	04
05 Semaine d'exams S1	06	07	08	09	10	11
12 Semaine d'exams S1	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Déjeunez, travaillez ou discutez au



# workcafé

FÉVRIER

# po

Le workcafé a été conçu comme un espace de détente et de convivialité, un lieu de travail informel, mais aussi un endroit pour accueillir des événements.



Espace modulable de plus de 420 m2 donnant sur un patio ensoleillé, il accueille les étudiants et personnels de l'École pour échanger et travailler en mode collaboratif, déjeuner au bar ou dans le café lounge, et même se ressourcer dans la salle de relaxation.



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						01
02	03	04	05	06	07	08
	Master Class sur l'alternance		4 <sup>e</sup> Jeudi de la Réussite			
09	10	11	12	13	14	15
	Métiers du jour					
16	17	18	19	20	21	22
					Vacances d'hiver	
23	24	25	26	27	28	

# Tracez votre avenir avec Sciences Po Aix Carrières

## Boostez votre carrière !

Pour favoriser l'insertion et l'orientation professionnelle des étudiants et jeunes diplômés, Sciences Po Aix propose la plateforme Sciences Po Aix Carrières.



## Les services proposés :

- Offres de stage, alternance, job étudiant, premier emploi
- Alertes d'offres personnalisées par mail
- Rendez-vous en ligne avec le Pôle Carrières de Sciences Po Aix
- Fiches métiers
- Événements professionnels
- Vidéos coaching
- Dernières actualités emplois

Découvrez la plateforme  
et inscrivez-vous :

→ [sciencespo-aix.jobteaser.com](https://sciencespo-aix.jobteaser.com)



MARS

po

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						01
02	03	04	05 1A   1 <sup>ère</sup> réunion d'information mobilité / 5e Jeudi de la Réussite	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19 2A   Réunion d'information mobilité	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Préparez le

# Certificat

Dirigeant d'association

Au-delà de l'investissement humain que représente un tel engagement, il existe un ensemble d'obligations juridiques et comptables que tout dirigeant d'association doit bien connaître et maîtriser. Il n'est cependant pas nécessaire d'être un expert.

Des connaissances précises peuvent aisément être acquises, vérifiées ou mises à jour, quel que soit le domaine d'activité de l'association.

Ce certificat permet d'acquérir ces connaissances de base en 18 heures de formation, avec des spécialistes et des praticiens, d'une manière simple, efficace et directement opérationnelle.



## Calendrier de la formation

— 18 heures se déroulant durant la semaine des pré-rentrees

— Coût entièrement pris en charge par Sciences Po Aix pour les responsables des associations hébergées par l'établissement

AVRIL

# po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

		01	02	03	04	05
06 Ferie	07	08	09	10	11 Vacances de printemps	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

# Développez votre réseau avec Sciences Po Aix

## Alumni

Sciences Po Aix a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le développement des carrières de nos étudiants et diplômés. Maintenir le lien avec le réseau des anciens offre la possibilité de garder le contact avec ses camarades de promo, mais aussi de dynamiser son réseau et de démultiplier les opportunités professionnelles.



Parrainages, conseils, partage, groupes de discussions thématiques, Sciences Po Aix Alumni vous permet de bénéficier de l'expérience des anciens pour vous aider à façonner la vôtre ! Vous pouvez également, via la plateforme, adhérer à l'Association des Diplômés de Sciences Po Aix, animée par des anciens.

### La plateforme vous donne accès gratuitement à :

- Un annuaire géolocalisé des étudiants et diplômés
- Des actualités régulières sur la vie de l'École et le parcours des Alumni
- Un agenda des événements organisés par Sciences Po Aix et l'Association des Diplômés
- Une messagerie privée
- Des groupes de discussion thématiques

Activez votre compte sur [alumni-sciencespoaix.fr](https://alumni-sciencespoaix.fr) !

### Contact

→ [alumni@sciencespo-aix.fr](mailto:alumni@sciencespo-aix.fr)

MAI

po

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				01 Férié	02	03
04 Semaine de révisions + cours	05	06	07	08 Férié	09	10
11 Semaine d'examens + cours	12	13	14 Férié	15	16	17
18 Semaine d'examens S2	19	20	21	22	23	24
25 Férié	26 Semaine d'examens S2	27	28	29	30	31

Faites le choix de

# l'Alternance

à Sciences Po Aix

Le contrat gagnant !

1 expérience professionnelle



1 formation diplômante



1 salaire



Insertion professionnelle



### Les formations en alternance à Sciences Po Aix :

- Master 2 Expertise en affaires internationales
- Master 2 Géostratégie, Défense et Sécurité Internationale
- Licence d'Administration Publique
- Master 2 Métiers de l'information

JUIN

# po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
Semaine du Grand oral						
15	16	17	18	19	20	21
Semaine du Grand oral						
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
Semaine d'examens 2 <sup>e</sup> session						

# Découvrez la Chaire

## Renseignement

La Chaire Renseignement est un lieu unique en France où monde académique, services de Renseignement et entreprises se rencontrent et nourrissent une réflexion commune afin de produire des connaissances et outils répondant à leurs besoins.

La Chaire mène trois type d'activités :

- Formation
- Recherche
- Animation et diffusion du savoir



Plus d'infos sur les formations et événements de la Chaire

## Et l'École d'été de la Chaire Renseignement

La Chaire Renseignement de Sciences Po Aix propose chaque année une école d'été sur un thème d'actualité.

**JUILLET 2026**



Un programme intensif de 3 à 4 jours ouvert aux étudiants à partir de la 3ème année



Admission sur dossier de candidature

# JUILLET

# po

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

		01	02	03	04	05
		Semaine d'exams 2 <sup>e</sup> session				
06	07	08	09	10	11	12
13	14 Férié	15	16	17	18	19
20	21	22 Fermeture d'été	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## Profitez des Espaces de **travail** collaboratif

**7** salles sont mises à disposition pour les activités collectives, telles que les réunions de travail et travaux de groupe, visioconférences ou entretiens (recrutement, mémoire, visio etc ...). Ces espaces ont été conçus et équipés afin d'encourager les projets collectifs, de favoriser la créativité et le brainstorming.



Pour réserver une de ces salles, rendez-vous sur votre intranet → [intranet.sciencespo-aix.fr](http://intranet.sciencespo-aix.fr)

## Plateau TV

Au dernier étage du bâtiment Saporta, Sciences Po Aix met à votre disposition un véritable espace de production live professionnel pour vos projets audiovisuels !

**Journaux télévisés, débats, interviews, émissions thématiques, de nombreux tournages sont réalisés au plateau TV !**



Réservation du plateau TV → [accueil-saporta@sciencespo-aix.fr](mailto:accueil-saporta@sciencespo-aix.fr)

Matériel audiovisuel en prêt → [logistique@sciencespo-aix.fr](mailto:logistique@sciencespo-aix.fr)

## FAQ

### Toutes les questions que vous vous posez sur le Diplôme

#### Rubrique 1 Les conférences de méthode et de langue

**1** Puis-je changer de groupe de conférence de méthode ? Si oui, pour quel motif et suivant quelle procédure ?

Le changement de groupe de conférence de méthode n'est possible que pour les motifs suivants : emploi étudiant (transmettre un contrat de travail), double-cursus (transmettre la demande d'autorisation en vue de deux diplômes et une attestation d'inscription dans le diplôme secondaire). Une demande doit être adressée avec les pièces justificatives au Responsable du pôle Études.

**2** Quel est le régime des absences aux conférences de méthode ?

Les étudiants sont tenus à une obligation d'assiduité aux conférences de méthode, aux conférences de langues et aux séances d'éducation physique et sportive. Toute absence (même justifiée) en conférence de méthode pourra entraîner une modulation de la note. Trois absences, mêmes justifiées, par semestre dans une conférence de méthode ou de langue entraînent une note égale à zéro dans la conférence de méthode ou de langue concernée, sous réserve de l'examen des motifs et cas spécifiques par le Directeur de la formation et des études. Les justificatifs doivent être déposés ou envoyés au pôle Études au plus tard dix jours après la survenance de l'absence.

**3** Puis-je changer de langue vivante 2 en cours de cursus ?

L'étudiant peut, sous réserve de disposer des prérequis nécessaires, demander à changer de langue vivante 2 lors de son inscription pédagogique seulement en début d'année. Ce changement est définitif pour l'année en cours.

#### Rubrique 2 Les examens terminaux

**1** Combien de sessions d'examens sont organisées et quand se déroulent-elles ?

Pour les examens organisés dans le cadre du diplôme (1A, 2A et 4A), il y a deux sessions d'examens. La première se déroule à la fin des premier et deuxième semestres, la seconde en fin d'année universitaire (session de rattrapages si l'année n'est pas validée lors de la première session). Pour valider son année, l'étudiant doit valider chacun des semestres en obtenant une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pour chacun d'eux. Ces derniers dans le cadre du diplôme ne se compensent pas.

À compter de la 4<sup>e</sup> année, l'étudiant est parallèlement inscrit en M1 (diplôme national de master), puis durant la 5A en M2. Les examens dans ces diplômes sont régis par les modalités de contrôle des connaissances (M3C) votées par les instances de l'Université d'Aix-Marseille. Ce dernier règlement ne prévoit qu'une session d'examen lors de chaque semestre et aucun examen de rattrapage.

**2** Quelles sont les modalités d'évaluation ?

Quand en serais-je informé(e) ? (art. 8, Part. I)

Les examens se présentent sous la forme de travaux personnels, d'épreuves écrites ou orales et de contrôle continu pour certaines Unités d'Enseignement (UE). Dans les première, deuxième et quatrième années, ces UE peuvent correspondre à plusieurs enseignements. Les modalités d'évaluation sont communiquées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

**3** Est-ce que je peux consulter ma copie d'examen ?

Il est possible de consulter sa copie d'examen après en avoir fait la demande à l'accueil du pôle Études. Un délai raisonnable est nécessaire entre la demande et la communication sur place.

**4** Est-ce que je peux contester la note attribuée ?

La note attribuée s'analyse comme une proposition faite par le correcteur au jury d'examen. Après délibération, la note ne peut pas être contestée, sauf erreur matérielle (de décompte des points par exemple).

**5** Quel est le régime des absences aux examens ? (art. 6, Partie I)

Toute absence aux épreuves terminales devra être justifiée dans un délai maximum de dix jours. Deux types d'absences sont distingués : l'absence justifiée et l'absence injustifiée. L'absence justifiée est celle liée à un décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), à une hospitalisation ou à un strict cas de force majeure apprécié par la Directrice de Sciences Po Aix. L'absence injustifiée est constituée par toute autre absence n'entrant pas dans la définition de l'alinéa précédent. Pour le Master 1, soumis à un régime de session unique d'examen, l'organisation d'une session de substitution obéit à un régime strict exposé dans les MCC du Master suivi.

#### Rubrique 3 Les cours à choix

**1** Quand dois-je choisir mes cours à choix (cours à option de 2A, cours en langue étrangère en 4A, cours à choix de M1) ?

Le choix de ces cours s'effectue à la rentrée lors des inscriptions pédagogiques. Ce choix ne peut être modifié passées les deux premières semaines de cours.

**2** Puis-je changer de cours à choix après m'être inscrit ?

Pour des raisons évidentes d'organisation, il n'est pas possible de changer de cours après l'inscription pédagogique. Si l'étudiant, de sa propre initiative, change de cours hors de la procédure décrite au point précédent, il devra subir l'examen du cours mentionné dans sa fiche pédagogique. À défaut, la note de 0/20 lui sera attribuée dans cette matière.

#### Rubrique 4 Le sport

**1** Le sport est-il obligatoire pour les étudiants ?

Le sport est obligatoire durant les quatre premières années. Il peut

être suivi au Centre sportif universitaire (inscription ...) ou au sein d'une association sportive de Sciences Po Aix.

## 2 Comment faire en cas de dispense ?

En cas de dispense pour des motifs médicaux, deux solutions sont prévues par le règlement des études. Soit la dispense est prévue dès le début de l'année et attestée par la médecine universitaire, l'étudiant doit alors se présenter au Pôle études et suivre un cours à option en remplacement. Soit la dispense survient en cours d'année. Dans ce cas l'étudiant se présente au Pôle études muni d'un certificat médical. En fonction du nombre de séances d'absence, un travail de substitution sera proposé à l'étudiant.

## Rubrique 5 La 3<sup>e</sup> année

### 1 Quelles options de parcours me sont proposées dans le cadre de la 3<sup>e</sup> année ?

La troisième année s'effectue soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires annuel à l'étranger, soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires semestriel à l'étranger et d'un stage, à l'étranger en entreprise, administration ou association, soit enfin dans le cadre de deux stages à l'étranger d'une durée unitaire comprise entre trois et six mois.

Pour cette dernière option, l'étudiant est tenu de suivre l'équivalent de 200h de formation selon des modalités adaptées.

Par dérogation, la troisième année peut s'effectuer dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage effectués à l'étranger et d'un semestre passé à l'École Centrale de Marseille au sein du Diplôme d'établissement Culture scientifique approfondie.

(voir règlement des études Art. 21 et suivants)

### 2 Si je souhaite entrer dans le dispositif du partenariat avec l'École Centrale de Marseille, que puis-je faire l'autre semestre ?

La troisième année peut s'effectuer dans le cadre d'un séjour d'un semestre académique ou de stage effectués à l'étranger et d'un semestre passé à l'École centrale de Marseille au sein du Diplôme d'établissement Culture scientifique approfondie. Ce dispositif est réservé aux étudiants ayant suivi en 2<sup>e</sup> année les cours de mise à niveau dans les matières scientifiques (cours à option de 2A).

## Rubrique 6 La 5<sup>e</sup> année

### 1 Comment se passe la 5A à Sciences Po Aix ?

En 5A, il n'y a pas de cours dispensés à Sciences Po Aix au titre du diplôme de Sciences Po. Néanmoins, l'étudiant doit s'inscrire administrativement en 5A et en Master 2 s'il suit le master au sein de Sciences Po Aix.

### 2 Puis-je suivre ma 5A dans un autre Sciences Po ?

On ne peut être inscrit en 5A que dans son École d'origine. En revanche, on peut suivre un Master 2 ou une spécialisation dans un autre Sciences Po de région (au titre de la mutualisation). Les étudiants seront informés dans le courant du second semestre de l'offre de master ouverte à la mutualisation de la part des autres établissements.

### 3 Puis-je suivre mon M2 dans une autre université française ou étrangère ?

Oui, dans le cadre d'une mobilité et en respectant la procédure décrite ci-après.

### 4 Quelle est la procédure à suivre pour effectuer ma 5A/M2 en mobilité ?

Un dossier de mobilité sera mis à la disposition des étudiants de 4A dans leur espace scolarité sur EQUINOX. La mobilité est autorisée par une commission, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par arrêté de la Directrice de Sciences Po Aix. Les demandes de mobilité doivent être déposées au plus tard le dernier jour ouvré du mois de mai.

### 5 Puis-je réaliser une mobilité en deux ans ?

A titre exceptionnel et dérogatoire, lorsqu'un cursus n'est accessible qu'à compter du M1, l'étudiant ayant validé sa 4A pourra solliciter une mobilité à ce niveau. Dans ce cas, il demandera l'octroi d'une année de césure pour effectuer son M1 et d'une mobilité pour l'année suivante, pour effectuer son M2. Cette demande pourra être introduite dès la fin de la 4<sup>e</sup> année en sollicitant une mobilité de 24 mois.

### 6 Ai-je des épreuves à subir en 5A pour valider mon diplôme ?

La moyenne de la 5A tient compte des éléments suivants : la note obtenue au mémoire du Diplôme de Sciences Po Aix et à sa soutenance, l'évaluation du rapport de stage obligatoire, la note du Grand Oral, la note du rapport « Projet personnel et professionnel » (à remettre au terme de la 5A) et la moyenne du Master 2.

### 7 Que se passe-t-il si je ne valide pas mon M2 à Sciences Po Aix, en mutualisation ou en mobilité ?

La non-validation du Master 2 fait obstacle à l'obtention du Diplôme de Sciences Po Aix dans la mesure où la moyenne du M2 entre dans le calcul de la moyenne du Diplôme. Si vous êtes dans ce cas, vous devrez vous réinscrire en M2 à la rentrée suivante et le valider afin d'obtenir le Diplôme de Sciences Po Aix et le M2. Il en ira de même pour les étudiants qui ont suivi leur M2 à Sciences Po Aix.

## Rubrique 7 Le mémoire

### 1 Qu'est-ce que le mémoire de fin d'études ?

Le mémoire de fin d'études constitue un travail de recherche approfondi en sciences humaines ou sociales sur un sujet choisi par l'étudiant avec l'accord d'un enseignant qui en assurera la direction. Des conseils méthodologiques, la liste des mémoires réalisés ces dernières années et la liste des enseignants susceptibles d'encadrer le mémoire figurent sur la plateforme pédagogique EQUINOX dans une rubrique dédiée.

### 2 Quand dois-je déposer mon sujet de mémoire ?

Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 30 juin de la 2<sup>e</sup> année d'études sur le formulaire prévu à cet effet. À l'initiative de l'étudiant, le titre du mémoire et/ou le nom du directeur pourront être modifiés au plus tard le 30 septembre de la 4<sup>e</sup> année sur le formulaire.

### 3 Qui peut diriger mon mémoire ?

Conformément au règlement des études, la liste des directeurs de

mémoires est arrêtée chaque année par la Directrice de Sciences Po Aix parmi les enseignants en poste dans l'établissement et ceux qui y enseignent régulièrement. La liste est disponible sur EQUINOX.

### 4 Comment choisir mon directeur de mémoire ?

La liste des directeurs de mémoire comporte un certain nombre d'indications relatives aux disciplines enseignées et aux centres d'intérêt ainsi que des exemples de mémoires dirigés.

### 5 Quand dois-je déposer mon mémoire ?

Le règlement des études a fixé la date limite de dépôt du mémoire au pôle Etudes au 30 juin de la 4A, à défaut au 15 septembre suivant ou encore en juin ou septembre de la 5A. Les étudiants déposent la version numérique de leur travail sur la plateforme dédiée. Un contrôle est opéré avec un logiciel anti-plagiat.

### 6 Quand dois-je soutenir mon mémoire ?

Les soutenances doivent, lorsque le mémoire est déposé en juin et sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Directeur de la formation et des études, intervenir avant la fermeture estivale de l'établissement. Lorsque le mémoire est déposé en septembre, la soutenance doit, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Directeur de la formation et des études, intervenir avant la fin du mois d'octobre.

## Rubrique 8 Les stages

### 1 Puis-je réaliser un stage facultatif ?

Sciences Po Aix favorise la réalisation de stages, facteurs de professionnalisation. Des stages facultatifs peuvent être réalisés tout au long du cursus.

### 2 Quelles sont les durées min. et max. du stage ?

En règle générale, la durée du stage ne peut être inférieure à deux semaines. Au maximum, la durée de stage au sein d'un même organisme ne pourra dépasser 6 mois équivalent temps plein.

### 3 A qui m'adresser pour établir une convention de stage ?

Un service est dédié à l'établissement des conventions de stage. Au pôle mobilité de la DREVE (Espace Marceau Long), merci de contacter : stages@sciencespo-aix.fr ou 04 65 04 70 36.

### 4 Dois-je réaliser un stage obligatoire durant mon cursus ?

Outre les stages, éventuellement réalisés en 3A ou dans le cadre du Master 2, les étudiants doivent, avant le terme de la 5A, avoir effectué un stage d'au moins six semaines continues à temps plein dans une administration, une entreprise ou une association.

La création d'une entreprise ou une période d'activité salariée accomplie dans les mêmes conditions de durée et de continuité pourront se substituer au stage.

Les étudiants entrés directement en 4<sup>e</sup> année, pourront valoriser un stage réalisé qui n'a pas donné lieu auparavant à l'attribution de crédits ou un emploi occupé antérieurement.

Pour chaque cas, l'activité réalisée donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activité.

Les crédits correspondant à ce stage seront affectés à la 5A.

## Rubrique 9 La césure

### 1 Puis-je réaliser un stage durant une année de césure ?

Le décret du 4 septembre 2021 permet désormais de réaliser un ou plusieurs stages durant l'année de césure. Le règlement des études prévoit la réalisation de deux stages d'une durée de trois mois à six mois.

### 2 Combien d'années de césure puis-je réaliser durant le cursus ?

Le règlement des études (art. 43, Partie I) limite à une année les possibilités de césure pour l'ensemble du cursus. Elle peut intervenir soit à l'issue de la 3A soit de la 4A.

### 3 Quand puis-je demander une césure et à qui ?

Le règlement des études impose de solliciter la césure deux mois au moins avant son commencement.

La demande suppose de remplir le formulaire dédié, doit être motivée, accompagnée des documents justificatifs et être envoyée au secrétariat de Direction de la formation et des études (direction.etudes@sciencespo-aix.fr).

### 4 Pour quel motif puis-je solliciter une césure ?

Elle peut être motivée soit par la volonté de suivre une formation universitaire parallèle ou complémentaire, soit afin de s'engager dans un service civique, de préparer un projet de création d'activité (dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » visant à l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pépite) ou de réaliser deux stages d'une durée minimale totale chacun de 3 à 6 mois à temps plein. Conformément à la réglementation, chacun des stages ne peut dépasser la durée de six mois (art. 43, Partie I).

## Rubrique 10 Divers

### 1 Puis-je suivre un double cursus ? Si oui, quelle procédure doit être suivie ?

Il est possible de suivre un double-cursus. Une demande d'autorisation d'inscription en vue de deux diplômes est disponible au pôle Etudes. Elle devra être signée en premier lieu par le Directeur de l'UFR choisie à titre secondaire puis par le Directeur de la formation et des études de Sciences Po Aix.

# Règlement des études

## du Diplôme de Sciences Po Aix

### Voie générale

### Conditions et niveaux d'accès à Sciences Po Aix

#### Article 1 — Accès en 1<sup>re</sup> année

L'accès au concours commun est réservé aux candidats ayant obtenu leur baccalauréat l'année du concours ou l'année précédente. Le règlement du concours commun est disponible sur le site internet : <http://www.reseau-scpo.fr/>.

#### Article 1bis — Admission parallèle IEPEI

Par dérogation à l'article 1 et dans la limite de 10% des effectifs recrutés par le CC1A, des élèves issus du Programme égalité des chances de Sciences Po Aix (IEPEI), peuvent être recrutés en 1<sup>ère</sup> année par la procédure suivante.

Un jury de sélection de trois membres est nommé par arrêté de la Directrice de Sciences Po Aix.

Par proposition motivée du responsable du Programme Égalité des chances de Sciences Po Aix, une liste d'élèves boursiers issus du programme IEPEI, ayant présenté le CC1A et obtenu une mention au baccalauréat, est soumise au jury. Ce dernier détermine la liste des candidats admissibles qui sont seuls auditionnés. À l'issue des auditions, le jury délibère et établit la liste des candidats admis.

#### Article 2 — Accès direct en 2<sup>e</sup> année

L'accès au concours de 2<sup>e</sup>me année est ouvert aux titulaires d'une « année validée » (obtention de 60 crédits ECTS dans le cadre d'une formation universitaire habilitée à cet effet par le Ministère de l'Éducation Nationale ou de l'autorisation d'entrer en seconde année d'une classe préparatoire aux grandes écoles reconnues par le Ministère de l'Éducation Nationale), ou en cours de validation à la date du concours.

En cas de réussite au concours, les candidats concernés devront justifier de l'obtention des 60 crédits ECTS.

Le règlement du concours est disponible sur le site internet de l'IEP : <http://www.sciencespo-aix.fr/>

L'accès direct en 2<sup>e</sup>me année est également ouvert aux élèves de deuxième année des classes préparatoires des lycées partenaires de l'IEP. Les lycées partenaires peuvent proposer trois étudiants dont les candidatures sont examinées par une commission dont la composition est arrêtée par la Directrice de l'IEP.

#### Article 3 — Accès direct en 4<sup>e</sup> année

L'accès au concours de 4<sup>e</sup>me année est ouvert aux candidats titulaires ou en cours d'acquisition d'une licence, d'un diplôme ou titre correspondant à au moins 180 ECTS, obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Union européenne ou d'un diplôme ou titre obtenu hors de l'Union européenne sanctionnant un niveau équivalent à au moins trois années d'études supérieures. Les modalités de déroulement du recrutement sont détaillées dans le règlement du concours de 4<sup>e</sup>me année annexé au présent règlement des études.

Un concours spécifique, comportant les mêmes modalités de sélection, est ouvert aux élèves de l'École centrale de Marseille, justifiant de 180 crédits ECTS.

L'accès en 4<sup>e</sup>me année est également ouvert aux étudiants de Khâgne/ BEL et de l'École des Chartes déclarés sous admissibles

### Juillet 2025

ou admissibles respectivement aux ENS ou au concours d'entrée en première année de l'École Nationale des Chartes, en section A et B. Les candidats optant pour cette procédure ne peuvent s'inscrire au concours de 4<sup>e</sup>me année. Sont déclarés admissibles aux IEP, les candidats admissibles ou sous admissibles les mieux classés à l'issue des épreuves, dans la limite de trois fois le nombre de places offertes par les IEP au recrutement par cette voie (jusqu'à 20 places par IEP). Les candidats retenus seront convoqués à un entretien de motivation de 20 minutes devant un jury de deux enseignants désignés par la Directrice de l'école.

#### Article 4 — Inscription administrative et pédagogique

L'inscription administrative au « Diplôme de l'IEP » et les droits d'inscription afférents sont annuels, l'inscription pédagogique est semestrielle.

### Règlement d'examen

**1 Dispositions générales et assiduité** (applicables à chacune des années sauf disposition expresse contraire)

#### Article 5 — Absence aux conférences de méthode

Les étudiants sont tenus à une obligation d'assiduité aux conférences de méthode, aux conférences de langues et aux séances d'éducation physique et sportive. Toute absence (même justifiée) en conférence de méthode pourra entraîner une modulation de la note.

Trois absences, mêmes justifiées, par semestre dans une conférence de méthode ou de langue entraînent une note égale à zéro dans la conférence de méthode ou de langue concernée, sous réserve de l'examen des motifs et cas spécifiques par le Directeur de la formation et des études.

#### Article 5bis — Dispense d'assiduité

Les étudiants peuvent, pour des raisons d'ordre médical, se voir attribuer par le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) une dispense d'assiduité dont il est précisé qu'elle est valable pour l'année universitaire. Cette dispense doit être entendue comme l'autorisation donnée à l'étudiant, pour des raisons médicales et exceptionnelles, de ne pas assister aux cours ou conférences de méthodes à titre occasionnel.

La dispense d'assiduité ne saurait créer une rupture d'égalité de traitement, la participation constituant un élément constitutif de la notation. Chaque absence ponctuelle à une conférence de méthode doit donner lieu à un travail de substitution.

L'administration ainsi que l'enseignant concerné doivent être prévenus de manière systématique par l'étudiant bénéficiant de ce type de dispense.

#### Article 6 — Absence aux épreuves terminales

Toute absence aux épreuves terminales devra être justifiée dans un délai maximum de dix jours.

Deux types d'absences sont distingués : l'absence justifiée et l'absence injustifiée.

L'absence justifiée est celle liée à un décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), à une hospitalisation ou à un strict cas de force majeure apprécié par la Directrice de

l'IEP. L'absence injustifiée est constituée par toute autre absence n'entrant pas dans la définition de l'alinéa précédent.

Dans le cas d'une absence justifiée à une ou plusieurs épreuves d'une même session d'examens, la mention « absence justifiée » apparaît sur le relevé de notes et le calcul global du semestre s'effectue avec l'équivalent d'une note zéro pour la(s) dite(s) épreuve(s). Si le semestre est validé, l'étudiant n'a pas la possibilité de repasser la ou les épreuves. Si le semestre n'est pas validé, l'étudiant repasse la ou les matières où il a été absent ainsi que toutes celles où il n'a pas obtenu la moyenne, excepté les matières de contrôle continu.

Dans le cas d'une absence injustifiée à une ou plusieurs épreuves d'une même session d'examens, l'étudiant se voit attribuer la mention « absence injustifiée ». L'étudiant est considéré comme défaillant (DEF) sur le semestre. Sa moyenne n'est pas calculée et le semestre ne peut être validé. L'étudiant devra repasser les épreuves où il est défaillant ainsi que celles où il n'a pas obtenu la moyenne, excepté les matières de contrôle continu.

#### Article 7 — Session d'examens

Le contrôle des connaissances est effectué soit en cours de semestre, soit à la fin de chaque semestre par une session d'examens portant sur les enseignements du semestre écoulé. Il y a deux sessions d'examens pour chaque semestre. Les secondes sessions des premiers et seconds semestres ont lieu toutes deux au mois de juin.

#### Article 8 — Modalités des épreuves

Les examens se présentent sous la forme de travaux personnels, d'épreuves écrites ou d'épreuves orales et de contrôle continu pour certaines Unités d'Enseignement (UE). Dans les première, deuxième et quatrième années, ces UE peuvent correspondre à plusieurs enseignements.

#### Article 9 — Dates des examens

Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales de la première session d'examen sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage à l'Institut d'Études Politiques et sur le site Intranet de l'Institut au moins quinze jours avant les épreuves. Celles de la session de rattrapage au moins huit jours avant selon les mêmes modalités.

#### Article 10 — Modalités de déroulement des épreuves écrites

Les épreuves écrites sont anonymes. Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle d'examen pendant la première heure de l'épreuve. Pour les épreuves d'une durée inférieure à trois heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée. Pour les épreuves d'une durée supérieure ou égale à trois heures, les sorties temporaires sont interdites lors de la première et de la dernière heure de l'épreuve.

L'introduction dans la salle d'examen de tout objet connecté de nature à fausser la sincérité de l'épreuve est interdite. Passé un délai de vingt minutes après le début de l'épreuve, aucun étudiant ne sera autorisé à entrer dans la salle d'examen et à composer.

#### Article 11 — Éducation physique et sportive

L'éducation physique et sportive est obligatoire. La note est établie en tenant compte à la fois de l'assiduité aux séances hebdomadaires et des résultats obtenus conformément au règlement du sport.

Les étudiants ne peuvent être dispensés de cette formation que sur la base d'un certificat délivré par le Centre Universitaire de Médecine Préventive. Dans ce cas, et si la dispense est annuelle, ils doivent suivre deux cours à option qui donneront lieu à une

évaluation écrite ou orale ou à l'examen d'un dossier. Les matières choisies dans ce cadre ne pourront être représentées dans le cursus du diplôme de l'IEP. Si la dispense intervient en cours de semestre, les étudiants devront rendre un travail donné par le Directeur de la formation et des études.

#### Article 12 — Sportifs de haut niveau

Les sportifs de haut niveau, inscrits sur les listes nationales ou régionales, bénéficient d'aménagements dans le déroulement de leur scolarité. Ces aménagements sont arrêtés en début d'année en concertation avec le Directeur de la Formation et des Études. Un enseignant référent est désigné en début d'année pour assurer le suivi de ces étudiants.

#### Article 13 — Acquisition des unités d'enseignement et validation des semestres

Toute Unité d'Enseignement (UE) est définitivement acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants.

Un semestre est validé lorsque la moyenne des notes obtenues dans chaque UE est égale ou supérieure à 10/20. Toutes les notes obtenues par UE se compensent dans le semestre. Dans les première, seconde et quatrième années, l'année d'étude est obtenue par la validation de chaque semestre. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

#### Article 14 — Condition de délivrance du diplôme de Sciences Po

La délivrance du diplôme suite à la délibération du jury s'effectue sur la base de 300 crédits ECTS capitalisés, dans les conditions fixées par le présent règlement.

Le jury désigné par la Directrice se réunit, pour chaque année d'études, à la fin de chacun des deux semestres. Il se prononce sur l'acquisition des unités d'enseignements, la validation des semestres et la validation de l'année d'études, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. Lors de la délibération, le jury peut accorder des « points de jury ».

#### Article 14bis — Modalités d'octroi de bonification

L'investissement étudiant dans la vie institutionnelle de l'établissement, dans son action sociale ou culturelle peut donner lieu à une bonification de 0,25 à 0,5 point de la moyenne générale de chaque semestre de l'année considérée. La bonification est, quel que soit le nombre d'activités assumées, plafonnée à 0,5 point.

Cette bonification, subordonnée à une demande formalisée avant la fin de chaque semestre (respectivement le 20 décembre et le 20 mai) auprès de la Directrice, est validée par le jury d'examen de chaque semestre sur la base de critères objectifs et appréciables. Un arrêté de la Directrice précise les modalités d'octroi des bonifications.

#### Article 15 — Mentions

Les mentions sont attribuées selon le barème suivant :

- **Assez bien** : à partir de 12/20 de moyenne
- **Bien** : à partir de 14/20 de moyenne
- **Très bien** : à partir de 16/20 de moyenne

## Article 16 — Échec à la première session

L'étudiant qui n'a pas validé son année est admis à présenter la seconde session d'examens.

L'étudiant doit repasser toutes les épreuves d'examen des UE dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne au premier et/ou au second semestre(s). Les notes de contrôle continu sont définitives pour l'année en cours et reportées à la seconde session. Les notes obtenues à la seconde session remplacent les précédentes.

Au terme de cette seconde session, l'étudiant qui obtient la moyenne générale à l'ensemble cumulé de ses notes d'examens et des conférences de méthode au sein de chaque semestre valide son année. L'étudiant qui n'obtient pas cette moyenne générale au sein de chaque semestre garde le bénéfice des crédits ECTS pour les seules UE validées et une attestation lui est délivrée à cet effet.

Le redoublement n'est pas autorisé sauf délibération spéciale du jury d'admission. En cas de redoublement, l'étudiant doit se réinscrire pour l'année concernée et valider à nouveau toutes les matières constitutives de cette année.

### 2 Modalités détaillées des examens de 1<sup>re</sup> année

#### Article 17 — Épreuves de 1<sup>re</sup> année (Tableau 1)

Les écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h) et trois épreuves écrites d'une durée de trois heures parmi les cours magistraux suivis lors du semestre.

Trois autres matières suivies dans les cours magistraux donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou d'une évaluation orale.

La Directrice arrête et porte à la connaissance des étudiants, quinze jours au moins avant le début des examens, les modalités d'évaluation retenues.

### 3 Modalités détaillées des examens de 2<sup>e</sup> année

#### Article 18 — Choix des modules de pré-spécialisation

À l'entrée en 2<sup>e</sup> année, l'étudiant choisit un module de pré-spécialisation sur les trois proposés.

- Administration publique
- Économie et management
- Analyse et stratégie politiques

L'inscription pédagogique est obligatoire, annuelle et définitive.

#### Article 19 — Épreuves 2<sup>e</sup> année (tableau 2)

Les examens écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h), deux épreuves écrites (durée 3h) portant sur les enseignements du tronc commun et une épreuve écrite (durée 3h) portant sur la matière du module de pré-spécialisation choisi par l'étudiant.

Les autres matières du tronc commun donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou à une évaluation orale.

Les cours à option donnent lieu à une évaluation écrite ou orale ou à l'examen d'un dossier.

La Directrice arrête et porte à la connaissance des étudiants, quinze jours au moins avant le début des examens, les modalités d'évaluation retenues.

#### Article 20 — Cours à option de 2<sup>e</sup> année

Les étudiants de 2<sup>e</sup> année doivent suivre parmi les cours à option, un cours par semestre. L'un des deux cours au moins doit être choisi parmi ceux dispensés en anglais. L'inscription pédagogique dans ces cours est obligatoire.

Chaque année, après consultation de la commission formation et innovation pédagogique, la Directrice arrête la liste des cours à option. Ils font l'objet chaque année d'une évaluation prenant en compte notamment le nombre d'étudiants inscrits, l'intérêt de l'enseignement pour les étudiants internationaux en mobilité entrante et les orientations de la politique pédagogique de l'établissement. Sauf motif particulier, les enseignements à option accueillant moins de 10 étudiants ne sont pas reconduits.

### 4 Modalités détaillées des examens de 3<sup>e</sup> année

#### Article 21 — Modalités de déroulement de la 3<sup>e</sup> année

La 3<sup>e</sup> année s'effectue soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires annuel à l'étranger, soit dans le cadre d'un séjour d'études universitaires semestriel à l'étranger et d'un stage, à l'étranger en entreprise, administration ou association, soit enfin dans le cadre de deux stages à l'étranger d'une durée unitaire comprise entre trois et six mois.

Par dérogation, la 3<sup>e</sup> année peut s'effectuer dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage effectué à l'étranger et d'un semestre passé à l'École centrale de Marseille au sein du Diplôme d'établissement Culture scientifique approfondie.

Ce dispositif est réservé aux étudiants ayant suivi en 2<sup>e</sup> année les cours de mise à niveau dans les matières scientifiques. À titre exceptionnel, lorsque des circonstances particulières le justifient, la Directrice de l'IEP peut autoriser un étudiant à réaliser un semestre de stage en France.

#### Article 21 bis — Affectation dans les universités extérieures

Les étudiants qui ont opté pour une mobilité académique ou pour une mobilité mixte sont affectés dans les universités partenaires en fonction de leurs vœux, des résultats académiques obtenus antérieurement et des places disponibles. L'affectation est définitive.

Les modalités d'établissement du classement des étudiants issus de la première année et d'interclassement des étudiants ayant intégré la formation en 2<sup>e</sup> année sont précisées par un arrêté de la Directrice.

#### Article 22 — Reconnaissance du système ECTS

L'IEP reconnaît et applique le système de transfert de crédits ECTS pour les séjours en université et en stage. Les contrats pédagogiques et conventions de stage garantissent la reconnaissance de la mobilité dans le cursus, sous réserve de réussite aux examens pour un séjour en université et de satisfaire aux exigences inhérentes aux stages.

#### Article 23 — Modalités de validation du séjour universitaire à l'étranger

La validation du semestre ou de l'année effectuée dans une université étrangère se déroule dans les conditions définies ci-dessous.

Avant son départ en université étrangère, l'étudiant signe, avec l'IEP, un contrat d'études pour un ensemble de cours représentant soit 30 crédits ECTS (séjour académique semestriel), soit 60 crédits ECTS (séjour académique annuel). Celui-ci est régi par les règles ERASMUS lorsque l'université d'accueil est une université partenaire dans le cadre du contrat institutionnel ERASMUS. À défaut, ce contrat est établi en accord avec l'université d'accueil et doit comporter pour l'étudiant une charge de travail équivalente, en crédits ou heures de travail, à celle normalement exigée, dans cette université, de la part des étudiants de même niveau.

Lorsque le séjour universitaire est annuel, à l'issue du premier semestre à l'étranger, l'étudiant fait parvenir ses résultats à la Directrice des Relations Internationales Extérieures et de la Vie Étudiante et, le cas échéant, réajuste son parcours du second semestre. À l'issue de l'année académique, l'étudiant soumet les relevés officiels de l'ensemble des résultats obtenus au sein des universités d'accueil au Pôle Mobilité.

Lorsque le séjour universitaire est semestriel, l'étudiant fait parvenir à la Directrice des Relations Internationales Extérieures et de la Vie Étudiante les relevés de notes de son semestre académique. Un jury désigné par la Directrice de l'IEP et présidé par la Directrice des Relations Internationales Extérieures et de la Vie Étudiante, se réunit en fin d'année académique pour valider forfaitairement l'ensemble des résultats et octroyer les crédits correspondants.

#### Article 24 — Modalités de validation du semestre de stage

La validation du semestre effectué sous forme de stage professionnel se déroule dans les conditions définies ci-dessous. Tout départ en stage est conditionné par la signature d'une convention liant l'étudiant, l'employeur et l'IEP pour la durée du stage d'un minimum de quatre mois et d'un maximum de six mois. Au cours de son stage, l'étudiant réalise un rapport sur l'organisme qui l'accueille et sur son activité, en lien avec son maître de stage.

Le rapport de stage doit être rédigé dans l'une de ces quatre langues : français, anglais, allemand ou espagnol. Avant la fin du stage, le rapport doit être remis au maître de stage et déposé par l'étudiant sur la plateforme Equinox.

À l'issue du stage, une soutenance est organisée par et avec l'enseignant référent.

Le relevé de notes du semestre de stage est composé de deux notes sur 20 :

- une note attribuée par le maître de stage (coefficient 1)
- une note de soutenance attribuée par l'enseignant référent (coefficient 2).

À défaut de réception de la note d'évaluation du maître de stage, la seule note prise en compte est celle de l'enseignant référent. Pour un semestre de stage, les 30 crédits ECTS sont forfaitairement octroyés lorsque la note finale est égale ou supérieure à 10/20.

#### Article 24bis — Modalités de validation des stages annuels

L'étudiant qui opte pour la réalisation de deux stages à l'étranger au cours de son année de mobilité est tenu de suivre le volume d'enseignement fixé par l'Article D124-2 du Code de l'éducation et organisé par l'IEP.

Tout départ en stage est conditionné par la signature d'une convention liant l'étudiant, l'employeur et l'IEP pour la durée du stage d'un minimum de trois mois et d'un maximum de six mois. La validation de chacun des stages professionnels se déroule dans les conditions définies ci-dessus dans l'article 24. Les 60 crédits ECTS sont forfaitairement octroyés lorsque la moyenne des notes obtenues aux stages réalisés est égale ou supérieure à 10/20.

#### Article 24ter — Conditions de validation de la 3A en cas de circonstances exceptionnelles

En cas de circonstances sanitaires ou sécuritaires exceptionnelles empêchant la validation de la mobilité internationale prévue, la Directrice de Sciences Po Aix, sur proposition du jury d'examen de la 3A, arrêtera les modalités de validation des crédits manquants.

#### Article 25 — Rattrapages 3<sup>e</sup> année

Lorsque l'étudiant a validé moins de 35 crédits ECTS au cours de sa 3<sup>e</sup> année, un redoublement pourra être proposé par le jury d'examen.

Lorsque l'étudiant a validé 35 à 59 crédits ECTS, il sera tenu,

au cours de sa 4<sup>e</sup> année de valider les crédits manquants en appliquant le barème suivant :

- de 53 à 59 crédits validés : un examen portant sur un cours de 20h ou un rapport
  - de 47 à 53 crédits validés : deux examens portant chacun sur un cours de 20h ou deux rapports
  - de 41 à 47 crédits validés : deux examens portant chacun sur un cours de 20h et un rapport
  - de 35 à 41 crédits validés : deux examens portant chacun sur un cours de 20h et deux rapports
- Les modalités sont arrêtées en concertation avec le responsable de la mobilité sortante et donnent lieu à l'établissement d'un contrat pédagogique.
- La validation de la quatrième année ne pourra intervenir qu'après obtention des 60 crédits ECTS de la 3<sup>e</sup> année.

### 5 Modalités détaillées des examens de 4<sup>e</sup> année

#### Article 26 — Les parcours du M1

L'étudiant de 4<sup>e</sup> année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants :

1. Politique culturelle et mécénat
  2. Carrières publiques
  3. Politiques européennes
  4. Sciences sociales du politique, Terrains arabes, européens, latino-américains
  5. Métiers de l'information
  6. Expertise internationale
  7. Géostratégie, défense et sécurité internationale
- Toute demande de changement de Master 1 doit s'effectuer dans les 15 jours suivants la date de rentrée.

#### Article 27 — Validation des crédits propres au diplôme

La validation des crédits propres au diplôme prend la forme, chaque semestre, de contrôles continus, de travaux personnels et d'examens écrits ou oraux.

Le contrôle continu est mis en oeuvre dans les conférences de culture générale et de langue.

Les écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h).

En outre, l'étudiant subit une évaluation dans le cours en langue étrangère choisi au premier et au second semestre. Elle prend la forme d'une évaluation écrite, orale ou d'un dossier.

Les cours communs font l'objet d'une épreuve écrite, orale ou du rendu d'un travail de recherche. Les modalités retenues sont communiquées aux étudiants au plus tard un mois après le début de l'enseignement.

La validation des crédits correspondant aux Unités d'Enseignement est obtenue lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

#### Article 28 — Validation du M1

Les conditions de validation du M1 sont fixées par le règlement constitutif des modalités de contrôle des connaissances de Master.

#### Article 29 — Validation de la 4<sup>e</sup> année

La validation de la 4<sup>e</sup> année du diplôme est subordonnée à la validation du M1 dans lequel l'étudiant est inscrit et à la validation des épreuves propres au diplôme.

Les crédits obtenus dans les M1 sont affectés, au titre de la 4<sup>e</sup> année, d'un coefficient réducteur d'un demi et s'ajoutent aux 30 crédits spécifiques au diplôme. La répartition de ces derniers est fixée conformément au tableau 3 annexé au présent règlement.

#### Article 29 bis — Cours en langue étrangère

Chaque année, après consultation de la commission formation et innovation pédagogique, la Directrice arrête la liste des cours en langue étrangère.

Ils font l'objet chaque année d'une évaluation prenant en compte notamment le nombre d'étudiants inscrits, l'intérêt de l'enseignement pour les étudiants internationaux en mobilité entrante et les orientations de la politique pédagogique de l'établissement. Sauf motif particulier, les enseignements en langues étrangères accueillant moins de 10 étudiants ne sont pas reconduits.

### Article 30 — Mémoire

Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories et figurant sur la liste arrêtée chaque début d'année par la Directrice.

Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 30 juin de la 2ème année sur le formulaire prévu à cet effet. À l'initiative de l'étudiant, le titre du mémoire et/ou le nom du directeur pourront être modifiés au plus tard le 30 septembre de la 4ème année sur le formulaire prévu à cet effet.

Les étudiants de 4ème année déposent leur mémoire sur la plateforme numérique dédiée soit avant le 30 juin, soit avant le 15 septembre au terme de leur 4ème année. À défaut, ils déposent leur mémoire soit avant le 30 juin, soit avant le 15 septembre de l'année suivante.

Lorsque le mémoire est déposé avant le 30 juin, la soutenance se déroule avant la fermeture estivale. Lorsque le dépôt intervient avant le 15 septembre, la soutenance est organisée avant le terme de l'année civile.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux membres au moins, dont le Directeur de mémoire. Le jury attribue une note (valant 10 crédits ECTS) imputée sur les notes de la 5ème année. Lorsqu'elle est inférieure à la moyenne, la note du mémoire n'est pas compensable. L'absence de soutenance du mémoire dans les délais impartis sera considérée comme une absence injustifiée (cf. art 6 du présent règlement). Tout plagiat sera sanctionné et la personne concernée déferée devant un conseil de discipline.

### Article 31 — Le Grand oral

L'étudiant subit de manière anticipée, au terme de la 4ème année, une épreuve orale de commentaire de texte, dite « Grand Oral ». Le Grand Oral consiste, après une préparation de 30 minutes, en un commentaire de texte de 10 minutes suivi d'une conversation de 20 minutes avec le jury composé de trois membres. La note obtenue à cette épreuve est reportée sur la cinquième année. Une note au Grand Oral inférieure à 10/20 ne se compense pas avec les autres notes de 5ème année.

Sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la Directrice, les rattrapages pour l'épreuve du Grand Oral ne s'organisent que dans le cadre de l'année universitaire en cours et de l'année suivante (4ème et 5ème année).

## 6 Modalités détaillées des examens de 5<sup>e</sup> année

### Article 32 — Master

L'étudiant de 5ème année du diplôme suit les enseignements de la spécialité et du parcours de master 2 dans lequel il est inscrit. Le déroulement des épreuves et les modalités d'obtention des crédits sont régis par le règlement d'examen des masters.

### Article 33 — Autre Master

Exceptionnellement, la 5ème année peut être suivie hors de l'IEP par voie de mobilité nationale ou internationale dans une formation diplômante de Master 2 ou de niveau équivalent. Sauf si elle se déroule au titre de la mutualisation dans un autre IEP, cette mobilité doit être autorisée

par une commission de mobilité dont la composition et le fonctionnement sont fixés par arrêté de la Directrice de l'Institut.

### Article 34 — Le projet professionnel et personnel

Le Projet professionnel et personnel prend la forme d'un rapport écrit. Par dérogation, pour les étudiants inscrits dans la spécialité Carrières publiques il est remplacé par la note moyenne obtenue aux galops d'essais organisés durant l'année. La note délivrée lors de cette épreuve se compense avec celles du mémoire et du Grand Oral ; les 20 crédits ECTS sont obtenus si les notes du mémoire et du Grand Oral sont supérieures ou égales à 10/20 et si la moyenne des 3 notes (Grand Oral, mémoire et enseignement spécifique) est supérieure ou égale à 10/20.

### Article 34 bis — Stage

Outre les stages, éventuellement réalisés en 3ème année ou dans le cadre du Master 2, les étudiants doivent, avant le terme de la 5ème année, avoir effectué un stage d'au moins six semaines continues à temps plein dans une administration, une entreprise ou une association.

La création d'une entreprise, l'obtention du certificat « Les Entrep'Aix-Marseille » ou une période d'activité salariée accomplie dans les mêmes conditions de durée et de continuité pourront se substituer au stage.

Les étudiants entrés directement en 4ème année, pourront valoriser un stage réalisé qui n'a pas donné lieu auparavant à l'attribution de crédits ou un emploi occupé antérieurement.

Pour chaque cas, l'activité réalisée donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activité.

Les crédits correspondant à ce stage seront affectés à la 5ème année.

### Article 35 — Obtention du diplôme de Sciences Po

L'obtention du diplôme de l'IEP se réalise par l'addition des crédits du Master 2, affectés d'un coefficient réducteur d'un tiers, et des 20 crédits spécifiques au diplôme et obtenus par le Grand Oral, le mémoire, le rapport du stage obligatoire et le projet professionnel et personnel ou, pour le master de carrières publiques, par la note moyenne obtenue aux galops d'essais organisés durant l'année. Le nombre de crédits ECTS attribués à chaque UE spécifique au diplôme est fixé dans le tableau n°5 annexé au présent règlement pédagogique.

Les crédits nécessaires à l'obtention du diplôme de l'IEP doivent être validés dans un délai maximum de 7 ans pour les étudiants entrés en 1ère année, de 6 ans pour les étudiants entrés en 2ème année et de 4 ans pour les étudiants entrés en 4ème année.

L'obtention du diplôme de l'IEP est conditionnée par la validation des 5 modules du parcours de sensibilisation aux enjeux environnementaux en ligne "B.A.-BA du climat et de la biodiversité" proposé par le CNED.

À compter de la promotion diplômée au titre de l'année universitaire 2027/2028, l'obtention du diplôme est conditionnée par le suivi de la Fresque du climat. À cette fin, lors de chaque rentrée, la Fresque du climat est suivie par les étudiants entrant dans le parcours Voie générale.

### Article 36 — Les mentions au diplôme

Les mentions à l'examen sont déterminées de la façon suivante :

- **Passable**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12
- **Assez Bien**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14
- **Bien**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16
- **Très Bien**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 16 et inférieure à 18
- **Très Bien avec félicitations du jury**, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 18

## 7 Valorisation de l'engagement associatif

### Article 37 — Compétences de la commission de validation de l'engagement associatif

Il est institué une Commission de valorisation de l'engagement associatif compétente pour valider la reconnaissance de l'engagement d'un étudiant au sein d'une association sise à l'Institut d'Études Politiques au cours du cursus diplômant. La durée minimale de cet engagement est d'un an.

### Article 38 — Composition de la commission de valorisation de l'engagement associatif

La commission d'évaluation de l'engagement associatif est composée de la Directrice de Sciences Po Aix ou de son représentant, de la Directrice des Relations Extérieures et de la Vie Étudiante, d'un enseignant désigné par la Directrice, du responsable du Pôle Vie Étudiante, du tuteur des associations et de deux étudiants membres du conseil d'administration de l'IEP, désignés par leurs pairs. Elle est présidée par la Directrice ou son représentant, qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

### Article 39 — Candidature à la valorisation de l'engagement associatif

L'étudiant candidat à la validation de son engagement associatif télécharge sur l'intranet étudiant un dossier comprenant les pièces suivantes :

1. Un formulaire visant à préciser la nature et la durée de cet engagement
  2. Une lettre de recommandation motivée du Président de l'association d'accueil en fonction à la date de l'engagement
  3. Toute pièce justificative jugée utile
- Ce dossier est à envoyer au Pôle Vie Étudiante avant le 20 juin de l'année au titre de laquelle la mention est sollicitée.

### Article 40 — Procédure de validation de l'engagement associatif

Le Président convoque la Commission quinze jours francs au moins avant la date fixée pour sa réunion. Les dossiers, après instruction par le Pôle Vie Étudiante, sont transmis le jour de la tenue de la commission, aux membres réunis. Cette dernière délibère à huis clos sur chacune des candidatures.

La Mention associative est attribuée aux étudiants ayant participé activement à la promotion et au bon fonctionnement des associations étudiantes de l'établissement. Les décisions défavorables sont motivées et notifiées aux intéressés par mail. Les décisions favorables sont notifiées par mail aux intéressés. Ils doivent en retour accepter l'octroi de cette mention. Les membres de la Commission et son secrétaire sont astreints au secret des délibérations.

### Article 41 — Mention de l'engagement associatif

La décision favorable de la Commission entraîne de droit l'inscription sur le diplôme de l'étudiant d'une mention reconnaissant son engagement associatif.

## 8 Césure

### Article 42

La césure est une suspension temporaire et volontaire des études qui a pour but d'acquérir une expérience professionnelle ou

personnelle.

### Article 43

L'étudiant ne pourra bénéficier de plus d'une année de césure au cours du cursus.

La césure peut être motivée soit par la volonté de suivre une formation universitaire parallèle ou complémentaire, soit afin de s'engager dans un service civique, de préparer un projet de création d'activité (dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » visant à l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pépite) ou de réaliser deux stages d'une durée minimale totale chacun de 3 à 6 mois à temps plein. Conformément à la réglementation, chacun des stages ne peut dépasser la durée de six mois.

1A
2A
3A
Césure
4A
Césure
5A

### Article 44

Lorsque la césure est sollicitée à l'issue de la 3ème année, l'étudiant qui aura effectué sa mobilité annuelle sous forme de stages, pourra uniquement solliciter une césure académique dans une université ou un autre établissement pour suivre une formation complémentaire ou parallèle.

### Article 45

L'étudiant en césure est inscrit dans l'établissement et s'acquitte des droits spéciaux de 170 € et de la CVEC.

### Article 46

La demande de césure motivée est déposée auprès du Directeur de la Formation et des Études au plus tard deux mois avant le début de la période de césure envisagée.

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques statue sur la demande dans un délai d'un mois. Le refus doit faire l'objet d'une réponse écrite et motivée.

La décision refusant la césure est motivée et peut faire l'objet d'un recours gracieux. La Directrice statue à nouveau dans les mêmes formes avant un délai d'un mois après avis d'une commission, composée de la Directrice des Relations Extérieures et de la Vie Étudiante, du Directeur de la Formation et des Études et de deux étudiants élus au CA et désignés par leurs pairs.

### Article 47

Si la période de césure consiste en une formation, l'éligibilité de l'étudiant à une bourse sur critères sociaux est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation. La formation doit notamment relever de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur et conformément à la circulaire annuelle relative aux bourses et aides aux études du ministère en charge de l'enseignement supérieur être habilitée à recevoir des boursiers.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de la Directrice de l'Institut d'Études Politiques qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation















sciencespo.aix

[www.sciencespo-aix.fr](http://www.sciencespo-aix.fr)